



CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12

Date de la convocation : 15/11/2022

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.12 de
l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et
Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 à 14h

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Prise d'acte de la composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapport n.2 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.11 en date du 16 juin 2022

Rapport n.3 :

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Rapport n.4 :

Décision modificative n°2 au BP 2022

Rapport n.5 :

Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour signer les documents dans le cadre de demandes de subvention pour l'exercice 2023

Rapport n.6 :

Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc

Rapport n.7 :

Approbation du Plan de formation des agents de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ainsi qu'aux modalités de mise en oeuvre du compte personnel de formation

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Présentation des **lignes directrices de gestion**, permettant de formaliser la politique de gestion en matière de ressources humaines autour de deux axes :
 - > la mise en oeuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
 - > les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans (durée maximum) et feront l'objet d'une actualisation tous les 3 ans.

- ☐ Actualités culturelles de l'Établissement
- ☐ Questions ?

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Au plus tard le 5 février 2022 : conformément au délai maximum de 2 mois entre la tenue du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif.

Vous pouvez assister à cette séance :

- > dans les locaux de la Mediatèca, 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux de l'Ethnopôle, Ciutat - Cerquèm! Place François Récaborde 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien :

https://meet.iit.si/CA12_EPCC_mardi-6-decembre_14h

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil d'Administration, Florence BRUTUS
7ème Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie





CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 1

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Composition du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°6 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant renouvellement des personnalités qualifiées ;
VU le Procès-verbal relatif à l'élection pour le renouvellement des représentants du personnel en date du 18 octobre 2022 ;

La composition du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura* est arrêtée comme suit :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : [4 représentants]

Monsieur	ASSIE	Benjamin	Conseiller régional	Titulaire
Monsieur	MATHIEU	Thierry	Conseiller régional	Titulaire
Madame	BRUTUS	Florence	7ème Vice-Présidente ; Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité	Titulaire
Madame	BAKIRI	Nadia	Conseillère régionale	Titulaire
Monsieur	BADENAS	Jean-Noël	Conseiller régional	Suppléant
Monsieur	MORENO	René	Conseiller régional	Suppléant
Monsieur	VIVANCOS	Bertrand	Conseiller régional	Suppléant
Madame	PIQUEMAL	Isabelle	Conseillère régionale	Suppléante

Région Nouvelle-Aquitaine : [3 représentants]

Monsieur	ARMAND	Jean-Luc	Conseiller délégué aux langues régionales	Titulaire
Madame	CLAVEAU	Charline	Vice-présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales	Titulaire
Monsieur	DIALLO	Karfa	Conseiller régional	Titulaire
Madame	ALONSO	Emilie	Conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale	Suppléante
Monsieur	SORE	Serge	Conseiller régional	Suppléant
Monsieur	CATHUS	Christophe	Conseiller régional délégué au patrimoine	Suppléant

Etat : [2 représentants]

Monsieur	DE SINETY	Paul	Délégué général à la langue française et aux langues de France	Titulaire
Monsieur	GUYOT	Etienne	Préfet de Région	Titulaire
Monsieur	LORENZINI	Vincent	Chef de la mission Langues de France et Outre-mer	Suppléant
Madame	CASTILLON	Magali	Conseillère Patrimoine écrit, Archives et actions culturelles inter-pôles	Suppléante
Monsieur	ROUSSEL	Michel	Directeur régional des affaires culturelles	Suppléant

Ville de Béziers : [2 représentants]

Monsieur	MÉNARD	Robert	Maire	Titulaire
Madame	FREY	Alberte	3e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la famille, de la jeunesse, de la petite enfance	Titulaire
Madame	PISSARRO	Elisabeth	1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine	Suppléante
Monsieur	SPINA	Christophe	Conseiller Municipal délégué à la culture et aux archives	Suppléant

Département de l'Hérault : [1 représentant]

Madame	MOULLIN -TRAFFORT	Patricia	Conseillère départementale	Titulaire
Madame	LEVEQUE	Gaëlle	Conseillère départementale	Suppléante

Département des Pyrénées-Atlantiques : [1 représentant]

Madame	SÉMAVOINE	Monique	Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne	Titulaire
Madame	ANTIER	Isabelle	Conseillère départementale	Suppléante

Département de l'Aude : [1 représentant]

Madame	CONQUET	Maria	Conseillère départementale déléguée à la culture	Titulaire
--------	---------	-------	--	-----------

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : [1 représentant]

Monsieur	LACOSTE	Jean	Adjoint au Maire de Pau, délégué à la santé	Titulaire
Madame	LIPSOS-SALLENAVE	Véronique	Adjointe au maire de Pau, déléguée aux ressources humaines	Suppléante

Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée : [1 représentant]

Monsieur	BIOLA	Alain	9e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation	Titulaire
Monsieur	SOLANS	Fabrice	6e vice-président délégué à l'habitat, au renouvellement urbain, au pluvial et à la GEMAPI	Suppléant

Personnalités qualifiées : [2, désignées conjointement par les personnes publiques]

Madame	BERNARD	Katy	Maître de Conférence d'Occitan	Titulaire
Madame	TORREILLES	Claire	Professeure agrégée de lettres classiques, enseigne la littérature occitane à l'université Paul Valéry de Montpellier	Titulaire
Madame	MOURCEAU	Isabelle	Directrice agence culturelle départementale Dordogne - Périgord	Suppléante
Monsieur	SURRE-GARCIA	Alem	chargé de culture auprès du Conseil Régional de Midi-Pyrénées de 1989 à 2006 ; écrivain de langue occitane	Suppléant

Représentants du personnel : [2, élus par les agents de l'Etablissement]

Madame	VAZELLE	Jeanne-Marie	Responsable productions et coopération éducatives - actions jeune public	Titulaire
Monsieur	BERDOU	Rémy	Responsable des partenariats pour l'Ethnopôle et de l'action territoriale Gascogne-Pyrénées	Titulaire
Madame	MULLER	Maëlys	Responsable du département filmothèque, iconothèque et arts visuels	Suppléant-e
Madame	OLAZCUAGA -GARIBAL	Oihana	Responsable éducation artistique et culturelle	Suppléant-e

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De prendre acte de la composition du Conseil d'administration
- De dire que ces modifications ne viennent pas remettre en cause les délibérations prises antérieurement.

A Béziers, le 6 décembre 2022
Madame Florence BRUTUS
Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] 12.12.2022
Publié et certifié exécutoire le :



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.11 en date du 16 juin 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
 VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
 VU la Convocation en date du 7 juin 2022 ;
 VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 10 juin 2022 ;
 VU la séance ordinaire du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 ;
 VU le visa du contrôle de légalité des actes en préfecture en date du 24 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°11 en date du jeudi 16 juin 2022 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus, en date du 30/06/2022 ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- **D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022.**

A Béziers, le 6 décembre 2022
 Madame Florence BRUTUS
 Présidente de l'EPCC




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] **12.12.2022**
 Publié et certifié exécutoire le :

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°11

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du Jeudi 16 Juin 2022 à 16h

Date de la convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi des rapports : 10 juin 2022

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : (avec voix délibérative pondérée)

- délibération n°1 à n°5 : 15 représentants
- délibération n°6 à n°8 : 16 représentants

Site de Béziers - Mediatèca : (8)

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Alberte FREY** - 2ème vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Benjamin ASSIÉ** - conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **SOLANS Fabrice** - 6ème vice-président / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Claire TORREILLES** - personnalité qualifiée ; **Sandra JUAN** - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Site de Pau – Ethnopôle : (1)

Emilie ALONSO - conseillère régionale, région Nouvelle-Aquitaine ;

En visioconférence : (délibération 1 à 5 : 6 / délibération 6 à 8 : 7)

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; **Matthieu DESACHY** - conseiller livre et lecture / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Marie-Alix NICAISE** - Représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura ; **Isabelle PIQUEMAL** - conseillère régionale / région Occitanie ; **Monique SÉMAVOINE** - conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ;

À compter du rapport n° 6 : **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine.

Autres participants : 7 membres (sans voix délibérative)

Site Mediatèca : **Alain BIOLA** - 9ème vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée [présence de 2 représentants : un seul comptabilisé parmi les votants] ; **Cyril Gispert** - Directeur général ; **Emmanuelle ADELL** - Responsable de gestion administrative et financière ; **Inès Clément** - Directrice administrative et financière / CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

Site Ethnopôle : **Jean-Loup FRICKER** - conseiller communautaire / CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; **Jean-Jacques Castéret** - Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ;

Visioconférence : **Mélodie CHIBBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie ; **Colette LAPLECHERE** - responsable politique linguistique / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Stéphanie LEBER** - directrice adjoint - direction de la culture et du patrimoine / région Occitanie ; **Justine TERRADE** - Chargée de Projet Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Isabelle ANTIER - conseillère départementale / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Maria CONQUET** - conseillère départementale déléguée à la culture / département de l'Aude ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Gaëlle LEVEQUE** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - conseillère communautaire / communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault.

Le quorum ayant été constaté, la séance démarre.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.10 en date du 3 Février 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°10 en date du jeudi 3 février 2022 et le procès-verbal de Mme la Présidente du Conseil d'administration, Florence Brutus, en date du 03/02/2022 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'**UNANIMITÉ** :

→ D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022.

Exprimés	56.25 / 75
Pour	56,25 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.2 :

Approbation du Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le compte de gestion transmis par le comptable public et les résultats des opérations de l'exercice 2021 ;

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice 2021	Compte de gestion 2020
Dépenses :	1 223 389, 71 €	1'148'266, 30 €
Recettes :	1 202 726, 50 €	1'306'673, 46 €
Résultat de l'exercice 2021 :	(-) 20 663, 21 €	158'407, 16 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	161 860, 34 €	182 523.55 €

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2021	Compte de gestion 2020
Dépenses :	94 103, 09€	32'648, 23 €
Recettes :	45 433, 59 €	58'761, 00 €
Résultat de l'exercice 2021 :	(-) 48 669, 50 €	26'112, 77 €
Résultat de clôture : <i>Inclus Résultat exercice N-1</i>	(-) 35 775, 62 €	12 893,88 €

VU l'annexe détaillée du compte de gestion du comptable public de la Trésorerie municipale de Béziers pour l'exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2021 de 126 084, 72 €.
- D'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.

<i>Exprimés</i>	56.25 / 75
<i>Pour</i>	56,25 voix
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	

DÉLIBÉRATION n.3 :

Approbation du Compte administratif de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issus du Compte administratif de l'exercice 2021 ;

CONSIDÉRANT les résultats d'exécutions budgétaires du compte administratif de l'exercice 2021, conforme au compte de gestion du comptable public ;

RÉSULTATS DE L'EXERCICE COMPTE ADMINISTRATIF 2021	Exercice 2021	Rappel exercice 2020
Total Recettes Fonctionnement + Investissement	1 248 160, 09 €	1'365'434, 46 €
Total Dépenses Fonctionnement + Investissement	1 317 492, 80 €	1'180'914, 53 €

RÉALISATION EXERCICE 2021 (+) REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Exercice 2021	Rappel Résultat de Clôture 2020	Rappel Affectation du résultat exercice 2020
Total Recettes <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'443'577, 52 €	1'389'550, 85 €	☐ Crédit au compte 002 (RF) : 182'523, 55 €
Total Dépenses <i>Inclus Résultats N-1</i>	1'317'492, 80 €	1'194'133, 42 €	☐ Crédit au compte 001 (RI) : 12'893, 88 €

VU l'annexe détaillée du compte administratif de l'ordonnateur du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2021 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'approuver le résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2021 de 126 084, 72 €.
- D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021 du CIRDOC - Institut occitan de cultura, conforme au compte de gestion du comptable public.

Exprimés	56.25 / 75
Pour	56,25 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.4 :

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les résultats de clôture issu du compte administratif 2021, conforme au compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Résultat de clôture - section de fonctionnement :	161 860, 34 €
Résultat de clôture - section d'investissement :	(-) 35 775, 62 €
Résultat de clôture global de l'exercice 2021 :	126 084, 72 €

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

- ☐ Crédit au compte 002 (RF) : (+) 90 309,10 €
- ☐ Débit au compte 001 (DI) : (-) 35 775, 62 €
- ☐ Crédit à l'article 1068 (RI) : (+) 35 775, 62 €

Exprimés	56.25 / 75
Pour	56,25 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.5 :

Décision modificative n°1 au BP 2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'affectation du résultat de l'exercice 2021, ainsi que la nécessité de révision de crédits ;
VU l'annexe détaillée de la décision modificative n°1 au BP 2022 ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver la décision modificative n° 1 au BP 2021.

<i>Exprimés</i>	56.25 / 75
<i>Pour</i>	56,25 voix
<i>Contre</i>	
<i>Abstention</i>	

DÉLIBÉRATION n.6 :

Désignation des personnalités qualifiées de l'Établissement à compter du 23/09/2022

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'article 5-4. des Statuts de l'Établissement "Désignation des personnalités qualifiées" :

« Les personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par les personnes publiques membres.

À défaut d'accord, chaque membre peut proposer un candidat et sa suppléance, les personnalités qualifiées sont alors désignées par un vote à bulletin secret au scrutin pluri nominal majoritaire en conseil d'administration. Si aucune personnalité n'atteint la majorité des suffrages, un nouveau scrutin est organisé avec les 3 candidats ayant recueilli le plus de suffrages lors du premier vote.

Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de trois ans renouvelables. » ;

CONSIDÉRANT la composition des représentants au Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, composé de 20 membres, dont deux personnalités qualifiées et leurs suppléants siégeant avec voix délibérative (pondération : 1) ;

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat des personnalités qualifiées actuelles en date du 22 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les propositions de désignation faites par la région Occitanie - Alem Surre Garcia -, et la région Nouvelle-Aquitaine - Isabelle Mourceau Pichelin - ; ainsi que leurs souhaits exprimés quant au renouvellement des mandats de Claire Torreilles et Katy Bernard, actuellement personnalités qualifiées suppléantes, en qualité de titulaires, renouvellement également soutenues par la ville de Béziers et le département des Pyrénées-Atlantiques.

Ont été conjointement désignées par les représentants des personnes publiques membres de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura :

→ Personnalités qualifiées titulaires :

☐ Claire TORREILLES

☐ Katy BERNARD

→ Personnalités qualifiées suppléantes :

☐ Alem SURRE-GARCIA

☐ Isabelle MOURCEAU PICHELIN

Exprimés	61,25 voix /75
Désignation conjointe	61,25

DÉLIBÉRATION n.7 :

Adhésion à la mission d'assistance au recrutement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la création de la mission de conseil et d'assistance au recrutement auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault afin d'accompagner les collectivités dans le choix de leurs futur(e)s collaborateurs et collaboratrices ;

CONSIDÉRANT la prestation du CDG 34, selon une formule en 4 phases, détaillées dans la proposition de convention cadre d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement et jointe en annexe :

- ☐ Phase 1 : Définition du besoin
- ☐ Phase 2 : Sélection des candidatures
- ☐ Phase 3 : entretien de recrutement
- ☐ Phase 4 : clôture du recrutement

CONSIDÉRANT le tarif unique du CDG 34 au regard de la temporalité des phases de recrutement :

- Phase 1 : définition du besoin / 0,5 jour
- Phase 2 : sélection des candidatures / 1,5 jour
- Phase 3 : entretien de recrutement / 1 jour
- Phase 4 : clôture du recrutement / 0,5 jour
- ➔ Tarif unique de 450 € la journée ou 225 € la demi-journée, ou 1500 € la formule complète comprenant les 5 phases de l'assistance au recrutement.

CONSIDÉRANT la proposition de Convention cadre d'adhésion à la mission Assistance au recrutement du Centre De Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- ➔ D'approuver la convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG 34,
- ➔ De recourir au service d'assistance au recrutement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public,
- ➔ D'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, la convention d'adhésion, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exprimés	61.25 / 75
Pour	61,25 voix
Contre	
Abstention	

DÉLIBÉRATION n.8 :

Autorisation de signature donnée à la Présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour la Convention de sous occupation de locaux, occupés par l'Ethnopôle au sein du projet Ciutat

Rapporteuse : Mme Florence Brutus - Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la proposition de Convention de sous-occupation de locaux entre l'association de Préfiguration de la Ciutat et l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ;

CONSIDÉRANT la présentation par Florence Brutus - Présidente du conseil d'administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura - des incidences budgétaires faisant suite à l'occupation par l'Ethnopôle du CIRDOC - Institut occitan de cultura des espaces dont il est attributaire au titre de sa participation au projet Ciutat ;

	Socle Contribution statutaire	Contribution statutaire + subv. dédiées au projet Ciutat
Contributions statutaires	€ 1 058 000	€ 1 058 000
Subventions dédiées au projet CIUTAT	€ 0	€ 45 000

Nombre d'agents	16 agents	17 agents
Représentation en ETP	15,5 ETP	16,5 ETP
% de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement	70,2%	70,7%
Représentation des charges de fonctionnement en %	17,4%	18,3%
Représentation des Crédits d'interventions en %	12,4%	11,1%
% des dépenses de fonctionnement consacrées aux recettes d'investissement	4,0%	4,3%

Éléments budgétaires liés à l'intégration de l'Ethnopôle dans le projet Ciutat	Dépenses	Recettes
Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées		15 000,00
Département des Pyrénées Atlantiques		30 000,00
Adhésion socle Ciutat	6 729,00	
1 ETP – Espaci Lecturas e Descobèrtas [Ass. Conservation ppal de 1ère classe – Ech.1] / Coût global employeur – inclus dépenses liées (ind. Télétravail, médecine, chèques dej., ...)	37 800,00	
Loyer [35€/ m² pour une surface occupée de 171 m²]	5 985,00	
Charges locatives (entretien et fluides)	7 903,92	
TOTAL :	€ 58 467,92	€ 45 000,00
Balance budgétaire :	-13 467,92 EUR	

CONSIDÉRANT les échanges ayant eu lieu au cours de la séance, notamment :

- Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration : "Depuis 2019, et le transfert à l'E.P.C.C des engagements de l'InOC Aquitaine dans le projet Ciutat, l'établissement a participé activement à la dynamique de coopération entre les différents acteurs associés, tant dans la définition du projet que dans la conception de son fonctionnement et de son architecture. C'est une nouvelle étape qui a été ouverte en 2021 avec le déménagement des bureaux de l'Etnopôle de Billère à Pau et, surtout, la création d'un nouvel équipement de lecture publique "Espace de lectures et de découvertes". A cet effet l'établissement public a mobilisé ses ressources afin d'équiper les lieux, former ses personnels sur de nouvelles missions et intégrer, pour une plus grande cohérence territoriale, le réseau des médiathèques de l'agglomération de Pau. Attributaires de ces espaces, que nous occupons depuis le mois d'octobre, je sollicite l'approbation des administrateurs pour en signer la convention de sous-occupation. Cette autorisation permettra à l'établissement public de poursuivre ses missions sur le site et d'y déployer ses nouvelles activités en toute sérénité. Je me dois cependant de rappeler, qu'en dépit des efforts du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn Pyrénées, cette évolution n'est pas sans avoir des incidences sur la trajectoire budgétaire de l'établissement. Une situation nouvelle qui mérite une attention particulière dans un contexte financier difficile pour l'ensemble des collectivités."
- Jean-Loup FRICKER - conseiller communautaire¹ - confirme l'engagement de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et se réjouit de l'extension prochaine des plages d'ouverture de l'*Espaci Lecturas e Descobèrtas* (la notification en juin 2022 par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques d'une subvention dédiée d'un montant de 30'000€ permet tout particulièrement une telle extension). Il souligne l'importance du rôle culturel et scientifique du CIRDOC - Institut occitan de cultura au sein du tiers-lieu culturel. Au regard de l'évolution du projet présenté par le CIRDOC - Institut occitan de cultura, la collectivité conservant en gestion directe le bâtiment dit du "22 rue Hédas", un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2023 signée entre la CDA Pau-Béarn-Pyrénées et le CIRDOC - Institut occitan de cultura est à prévoir.
- Monique SÉMAVOINE - conseillère départementale représentant le département des Pyrénées-Atlantiques - entend les inquiétudes et l'alerte de Mme la Présidente du conseil d'administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura. Elle espère que des recettes supplémentaires pourront être acquises afin de réduire le déséquilibre de la balance budgétaire. Elle précise la normalité de payer un loyer, ainsi que son caractère modeste au regard de l'investissement réalisé par la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (dont elle est 1ère vice-présidente). Est soulignée l'occasion de développement de l'activité et des publics pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura ainsi que les autres occupants de la Ciutat.
- Benjamin ASSIÉ - conseiller régional représentant la région Occitanie - confirme tout l'intérêt pour le développement d'un service public autour de la lecture publique occitane à La Ciutat, dans une démarche similaire sur Pau à celle portée par la Mediatèca occitana sur Béziers, mais il rappelle que le bâtiment du site de Béziers ainsi que sa maintenance sont mis à disposition gracieusement par la région Occitanie, fort de l'esprit de la nature même du statut juridique d'établissement public de coopération culturelle, lequel consiste à mettre en commun des ressources au service d'un projet de coopération politique. A ce titre, le paiement de loyer requis pour l'occupation des espaces attribués à Pau est non seulement une dépense de fonctionnement nouvelle mais pose aussi la question de la solidité d'un tel montage. Il interroge les interprétations possibles sur les loyers demandés aux occupants, notamment de la chambre régionale des comptes, quant à l'amortissement du financement de l'ensemble immobilier dit "Ciutat" par la CDA Pau-Béarn-Pyrénées ; et engage ainsi, dans le cas de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, les contributions des collectivités membres statutaires.

Nous demandons aux collectivités membres de l'EPCC en Nouvelle-Aquitaine d'initier un temps d'échange sur ces questions, en particulier en ce qui concerne la problématique du financement pérenne du surcoût de fonctionnement lié à l'installation des équipements et services de l'EPCC dans les bâtiments de la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées

- Jean-Luc ARMAND - conseiller régional représentant la région Nouvelle-Aquitaine - souligne l'effort financier de la CDA Pau-Béarn-Pyrénées pour les investissements mis en oeuvre dans le cadre de l'ensemble immobilier du projet Ciutat ; mais regrette la balance budgétaire qui en résulte pour

¹ Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées / autre participant sans voix délibérative ni consultative

l'Établissement, notamment si la conséquence en est une réduction des actions territoriales à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine au seul bénéfice du territoire béarnais / palois.

- Jean-Loup FRICKER précise que le loyer prévu dans la convention est dû par le CIRDOC-Institut occitan de cultura à l'association de préfiguration de La Ciutat laquelle va se transformer en SCIC, en aucune façon à l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.
- Monique SÉMAVOINE signale par ailleurs qu'à la différence de la situation de Béziers et de la prise en charge régionale, l'échelle de l'Agglomération paloise est sans commune mesure avec les capacités d'une Région. Elle réitère sa proposition de travailler ensemble entre collectivités de ce territoire pour trouver une solution viable.

Sur sa proposition, une étude juridique pourra être réalisée afin d'éclaircir la question du versement d'un loyer par le CIRDOC - Institut occitan de cultura à l'association de Préfiguration de la Ciutat ; afin de revenir sur les inquiétudes de M. Assié à propos des remarques que pourrait faire, selon lui, la Chambre régionale des Comptes à ce sujet ².

Après en avoir délibéré, il a été décidé à la MAJORITÉ :

- D'autoriser la Présidente du Conseil d'administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura à signer la Convention de sous occupation de locaux, occupés par l'Etnopôle au sein du projet Ciutat (Pau):

Exprimés	61.25 / 75
Pour	53,25 voix
Contre	
Abstention	8 voix

Fait à Béziers, le 30/06/2022

La Présidente du Conseil d'administration
du CIRDOC - Institut occitan de cultura
Madame Florence BRUTUS



² L'association de Préfiguration de la Ciutat est locataire des bâtiments auprès de la CDA Pau Béarn Pyrénées ; lesquels sont occupés par le CIRDOC - Institut occitan de cultura au moyen d'une convention de sous-location

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ **Présentation de la politique de partenariat de l'Etablissement pour ses interventions hors-les-murs** - Cyril GISPERT, Directeur général du CIRDOC - Institut occitan de cultura

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire 2021, le CIRDOC-Institut occitan de cultura est engagé dans une redéfinition de ses dispositifs mobiles de médiation. Jusqu'alors déployée sous la dénomination de Centre dels Primiers Secorses Occitans, l'action culturelle de l'établissement public sur les terrains et sites extérieurs a été conçue comme un moyen d'informer sur la langue et la culture occitane et de proposer des ateliers ludiques et interactifs aux publics, notamment scolaires. Ce dispositif a permis de faire connaître, sur un territoire élargi, les missions de l'institution, de contribuer au développement d'événements locaux, de consolider les cadres de coopération et de soutenir des programmes portés par les collectivités.

L'expérience acquise a relevé le besoin de repenser la proposition tout en demeurant dans l'esprit de polyvalence des projets caractéristique des médiations nomades. Une révision nécessaire tant elle est partagée par les agents mobilisés, les prestataires sollicités et les partenaires concernés. Les problèmes d'agilité matérielle et de sens ont été posés appelant à concevoir une démarche modulaire et à la carte selon les besoins (contenus, ingénieries, animations ...) préalablement identifiés en relation avec les acteurs de la coopération.

De plus, l'enjeu de l'apport financier de l'établissement public dans le cadre d'une démarche partenariale méritait d'être clarifié dans un souci d'anticipation de la construction budgétaire, d'adaptation au format de la médiation proposée et de circulation de la ressource dans une double logique d'essaimage et de soutenabilité de la dépense. Dans cet esprit, les critères d'attribution ont été explicités dans une approche par cible et fonctions avec suffisamment de souplesse pour pouvoir effectuer des ajustements selon la pertinence et les nécessités. Il s'agira notamment de rendre disponible de la ressource pour des acteurs émergents ou des territoires à faible dotation occitane.

C'est ainsi que la présente note de cadrage (*présentation complète jointe au PV*) aborde les formules d'action et de coopération ; la composition en outils et ressources de chacune des modalités mise en oeuvre ; les objectifs attendus relativement au programme et missions de l'établissement public ; et les modalités d'apports financiers ou valorisés en relation avec le partenaire.

- ☐ **Présentation de la publication du Comité national de liaison des EPCC " [Ce qu'un EPCC en ordre de marche veut dire](#) "** - Inès CLEMENT, Directrice administrative et financière du CIRDOC - Institut occitan de cultura

Fort du 20ème anniversaire de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, l'équipe de direction de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura s'est investie dans les travaux et réflexions menés par le Comité national de liaison des E.P.C.C.

De quoi a besoin un établissement public de coopération culturelle pour être en ordre de marche ? Voilà en substance le sens de cette publication réalisée à l'occasion du 20e anniversaire de la promulgation de la loi sur les EPCC.

L'objectif est de répondre, de manière simple et synthétique, aux confusions souvent répétées sur le statut d'EPCC. C'est donc un support d'information que propose le comité national de liaison pour améliorer le dialogue avec les responsables des collectivités et de l'État, et avec les services impliqués dans la gestion administrative et financière des établissements.

Les réflexions menées par le Comité ont engagé l'équipe de direction du CIRDOC - Institut occitan de cultura au sein des comités éditoriaux des [Carnets de coopération](#), visant à apporter une contribution aux débats sur la coopération culturelle. Cela concrétise la volonté du comité d'animer des processus collectifs de production de textes pouvant servir de référence.

N'hésitez pas à adhérer, en tant que collectivité territoriale membre d'un E.P.C.C., c'est la question de la coopération culturelle qui est posée. Ne sachez pas : [Présentation du Comité national de liaison des EPCC](#)



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 3

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU le document Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 transmis à l'appui de la préparation de la séance du Conseil d'administration n°12 du 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 et sa présentation par Cyril GISPERT, Directeur général de l'E.P.C.C., ordonnateur des dépenses et des recettes ;

Décision

Après en avoir débattu, il a été décidé :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

A Béziers, le 6 décembre 2022

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC




Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] **12.12.2022**
Publié et certifié exécutoire le :



**CIRDOC -
INSTITUT OCCITAN DE CULTURA**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023



SOMMAIRE

- 01.** Soutenir les stratégies territoriales
- 02.** Accompagner l'action culturelle
- 03.** Conserver les collections, accueillir les publics
- 04.** Promouvoir l'action scientifique et éducative
- 05.** Produire du service et des contenus numériques
- 06.** Renforcer la coopération internationale
- 07.** Informations budgétaires
- 08.** L'équipe

RAPÒRT D'ORIENTACION BUDGETARIA

- CAP A 2023



“ - ESPERANÇO : Bèu chivalié que bouscas pèr camin
d'un grand amour li chale e li fremin,
vole un moumen vous presta moun carage
pèr que troubés dins mis iue bon courage.”

“ - ESPÉRANCE : Beaux chevaliers qui cherchez par chemins
d'un grand amour les plaisirs et les frissons,
je veux un instant vous prêter mon visage
pour que vous trouviez dans mes yeux bon courage.”

*Mas-Felipe Delavouët, Cor d'amour amoureuxi,
Le Bayle-Vert, 2011, p.38.*

LE MOT DU DIRECTEUR

2023 sera pour le CIRDOC - Institut occitan de cultura une année charnière en raison d'une tension accentuée sur les coûts de fonctionnement, d'un programme d'actions arrivé à maturité et de la fin de la séquence d'adaptation aux nouveaux cadres organisationnels.

La combinaison des effets du rattrapage de l'activité, de la hausse du prix de l'énergie et d'un marché du support technique défavorable aux collectivités porte la pression budgétaire à des niveaux sans précédents.

Une évolution affectant en premier lieu les crédits d'intervention de l'établissement appelant : une rationalisation de ses contrats d'externalisation, une révision de sa politique de coopération ainsi qu'un redéploiement de ses missions.

Un infléchissement de trajectoire déjà amorcé en 2022 qui devra conduire à une redéfinition générale des priorités de l'établissement autour de fonctions socles.

Dans ce contexte, le programme scientifique, culturel, éducatif et social fera l'objet d'un rééquilibrage dans une démarche qualité auprès des publics et collectivités, en privilégiant les compétences métiers, notamment dans le domaine du livre, de l'ingénierie culturelle et patrimoniale.

De la sorte, à l'horizon 2024 le CIRDOC - Institut occitan de cultura pourra renouveler ses cadres d'actions, en dialogue avec les territoires, de même qu'il confirmera son rôle d'opérateur de référence dans ses domaines de compétence.

A cet effet, j'ai souhaité que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 pose les jalons de cette réflexion et indique par les chantiers engagés ou projetés les pistes d'un développement maîtrisé et ambitieux.



I - SOUTENIR LES STRATÉGIES TERRITORIALES

01. Deux sites, au service des territoires

La fusion de l'In'Oc Aquitaine et du CIRDÒC en 2019 a été un événement significatif dans la **recomposition du paysage de l'action publique culturelle en domaine occitan**. D'abord, en matérialisant la prise en compte par les pouvoirs publics de la dimension interrégionale du sujet et de la nécessité d'un traitement articulé à l'échelle de l'ensemble socio-linguistique. Ensuite, en faisant valoir les complémentarités entre les deux entités avec d'un côté, l'expertise en matière de patrimoine culturel immatériel et de l'autre, les compétences dans les secteurs de la documentation et de la médiation numérique. Enfin, par la sécurisation des moyens budgétaires sous la forme de contributions statutaires et l'autonomie de l'établissement dans la conduite de son Programme Culturel Scientifique Éducatif et Social ainsi que la professionnalisation de la structure dans ses différents secteurs d'intervention.

Par ailleurs, l'installation en 2021 dans les locaux attribués au titre de l'engagement dans l'association de préfiguration Ciutat a accéléré les transformations avec la création de nouveaux équipements, notamment un espace de lecture en réseau avec la Médiathèque d'agglomération. Ainsi, les charges induites (loyers, cotisations, ménages, entretiens et fluides), avec leurs incidences sur la trajectoire budgétaire de l'établissement (*), ont été appréciées au regard des attendus issus de la fusion, soit l'homogénéisation des pratiques entre les deux sites. À cette fin l'établissement s'est résolument engagé dans l'ouverture d'un accueil au public, avec une attention particulière pour la jeunesse et les familles ; et a réalisé des recrutements de profils experts dans le domaine. **Début 2023, plus de deux tiers des effectifs du site de Pau auront été renouvelés avec des fiches de poste redimensionnées aux nouvelles missions réaffirmant l'ancrage dans le programme général d'action du Centre.**

Dès lors, la transversalité entre Béziers et Pau dans les politiques d'acquisition de ressources et de médiation socio-culturelle - déjà manifeste dans la rédaction du catalogue semestriel Tè ! - l'enrichissement d'Occitanica via La Fabrica ou encore via le nouvel accès Mondes, est appelée à gagner en efficience avec une symétrie fonctionnelle à l'origine de synergies nouvelles facilitant les déploiements sur les grandes aires régionales. **Ce socle commun débouchera sur la déspecialisation progressive des sites (avec une révision de leur dénomination) et leur inter-opérabilité en matière de lecture publique ou de PCI, tout en reconnaissant à chacun la part d'antériorité dans ces deux axes structurants.**

En 2023, les niveaux de coopération avec Ciutat - en transition vers le statut de SCIC - seront clarifiés par la rédaction d'un document cadre (en cours) relevant le statut spécifique de l'établissement, précisant notamment les relations entre l'espace de lecture et la librairie Aqueras montanhas, l'occupation et l'animation des espaces partagés ou encore les formes d'accompagnement proposés par le Centre aux partenaires de proximité. De même que seront arrêtées les articulations envisageables entre l'EPCC et la future entité, compte-tenu notamment de ses spécificités, de ses obligations statutaires et de son cadre de coopération territoriale.

Ces deux dernières années auront ainsi permis de clôturer la nécessaire phase d'acculturation résultant de la fusion pour ouvrir une nouvelle étape dans la construction d'un outil cohérent au service des territoires.

A PARTIR DE 2023

- **ASSURER L'INTEROPÉRABILITÉ FONCTIONNELLE DE L'ÉTABLISSEMENT (AUTOUR DES LABELS ETHNOPÔLE, COLLECTIONS D'EXCELLENCE ET DE LIEU DE RÉFÉRENCE)**
- **REDÉFINIR L'IDENTITÉ DES SITES EN DISSOCIANT MIEUX FONCTION ET LOCALISATION (VERS LE CHANGEMENT DES NOMS MEDIATÈCA ET ETNOPÔLE ...)**
- **DÉFINIR LE CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA SCIC CIUTAT (CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE)**

02. La formation professionnelle, vers de nouvelles perspectives

Dès l'automne 2020, le CIRDOC - Institut occitan de cultura, sur la sollicitation de la Région Occitanie et de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, a conçu une proposition de formations adaptée aux publics professionnels et, plus particulièrement, aux agents et élus des collectivités. Déclinée en deux formules, selon le niveau d'approfondissement demandé, et composée de contenus modulables, selon les besoins attendus, la maquette intègre dans son architecture la coopération avec d'autres opérateurs langue et culture (Ofici public de la lenga occitana, Congrès permanent per la lenga occitana, ...). Ce programme a pour objectif de sensibiliser aux éléments culturels remarquables, de présenter des outils dans les domaines de l'ingénierie et de la diffusion ainsi que de contextualiser les grands enjeux contemporains, en particulier les relations avec les mondes économiques.

Les premières rencontres culturelles d'Aubrac de juin 2022, en coopération avec le PNR, ont été l'occasion d'expérimenter cette nouvelle action de l'établissement et d'en mesurer la pertinence auprès des parties prenantes. La participation active des communautés de communes à cet événement a garanti la poursuite des projets et la consolidation du réseau d'acteurs pour 2023. Afin que d'autres structures ou institutions puissent en bénéficier, l'établissement éditera une plaquette à destination des professionnels et proposera l'inscription de son offre au titre de la formation continue auprès des centres agréés. Les concertations menées par la Région Occitanie dans le cadre de l'élaboration du plan "Cultura viva" ont confirmé l'attente des publics en la matière. En effet, ils ont été nombreux parmi les publics consultés à considérer que le domaine occitan est un gisement de développement pour les territoires, du tourisme à l'inclusion sociale, des circuits courts aux métiers émergents, nécessitant une approche informée et adaptée.

En complément, sur le modèle de la convention de coopération avec le Rectorat de Montpellier, les sites de l'établissement, pourront être qualifiés de lieux de référence pour l'accueil des agents des collectivités, et ainsi accueillir des équipes en demande d'un accompagnement ou de ressources spécifiques. Cette reconnaissance de l'établissement au titre de la formation tout au long de la vie et de la formation professionnelle est un enjeu majeur pour le déploiement de ses missions et compétences spécifiques en direction des acteurs culturels et économiques, en particulier dans les deux régions de référence, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

A PARTIR DE 2023

- DÉPLOYER L'OFFRE MODULAIRE DE DÉCOUVERTE DE LA CULTURE OCCITANE (LIVRET DE PRÉSENTATION, PROPOSITIONS À LA CARTE ...)
- PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN RÉGIONS (DEMANDE ISSUE DE L'ENQUÊTE CULTURA VIVA)
- DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS SUR SITE (RÉUNIONS, STAGES, SÉMINAIRES ...)



03. Le Patrimoine culturel immatériel, répertorier les pratiques et mobiliser les acteurs

Les échanges avec les acteurs du patrimoine culturel immatériel à l'occasion des concertations citoyennes menées par la Région Occitanie ont permis d'identifier des priorités stratégiques requérant, pour certaines d'entre elles, un accompagnement ou un portage par l'établissement. En premier lieu, les acteurs bénévoles ou professionnels du domaine ont exprimé le souhait d'une meilleure visibilité de leurs pratiques au plan national, notamment par leur inscription au registre de l'inventaire du PCI. Afin de répondre à cette légitime attente, le CIRDOC - Institut occitan de cultura dispose, avec son label d'Ethnopôle et le site PCI Lab, de l'expérience et des supports adaptés à la demande. Dès lors, en relation avec les chercheurs et les universités de Pau et des Pays de l'Adour et Toulouse Jean Jaurès, l'établissement appuiera, entre 2023 et 2025, des chantiers enrichissant les répertoires de références. L'accès Mondes d'Occitanica s'en fera l'écho par des dossiers documentaires dédiés et des prolongements pédagogiques associés. A ce titre, la création de chantiers écoles, sous co-tutelle, permettra de dynamiser la collecte en impliquant notamment des masterants et doctorants, tout en soulageant les bénévoles ou collectivités dans leur entreprise de sauvegarde et de valorisation des pratiques.

Par ailleurs, la question plusieurs fois évoquée, du compagnonnage entre compagnies et associations, à des fins de transmission, de (re)création ou d'interprétation pose la question de l'articulation entre professionnels et amateurs, notamment pour les activités ou expériences de territoire parmi les plus menacées. A cet égard, le développement des activités d'ingénierie culturelle de l'établissement permettra de mieux prendre en charge cette problématique, entre autres par l'évolution de l'offre de résidence. En effet, après une nécessaire période d'imprégnation aux enjeux scientifiques du domaine, principalement portée par le site de Pau, le centre abordera dès 2023 le sujet de manière plus transversale et décloisonnée. C'est ainsi que seront dissociés les aspects relevant du renouvellement de la labellisation et des chantiers auprès des ministères de tutelle, sous la responsabilité d'une équipe resserrée, de ceux concernant la conservation numérique, de la transmission, ou de la diffusion, en partage des pôles concernés.

De même, pour ce qui relève de l'accès aux bases de données, et après une première phase de développement livrée en 2022, l'établissement assurera la montée en charge de l'accès Mondes d'Occitanica, afin qu'il devienne la porte d'entrée du Centre - en relation avec PCI Lab - pour tous les publics et praticiens à la recherche d'actions ou d'un répertoire particulier. De ce point de vue, toutes les archives orales libres de droits dont le Centre est dépositaire seront progressivement mises en ligne et en libre consultation à cette adresse. Ce fut le cas, notamment, en 2022 pour le fonds Junqué Oc et le sera pour la deuxième étape de Lo Bramàs en 2023. Enfin la consolidation des entrées thématiques viendront appuyer les dispositifs de formation au PCI qui se poursuivront sur le site neo-aquitain, alors que l'établissement s'est proposé d'accueillir en 2023 la Rencontre nationale des Ethnopoies.



A PARTIR DE 2023

- SOUTENIR LES INITIATIVES (STAGES, CHANTIERS ÉCOLES ...) DE RECHERCHE ET D'ENQUÊTE À DES FINS D'INVENTAIRE DES PRATIQUES
- AMÉLIORER LA VALORISATION DES ARCHIVES ORALES SUR LES DEUX SITES DE L'ÉTABLISSEMENT ET SUR L'ACCÈS MONDES D'OCCITANICA (DISPOSITIFS D'ÉCOUTE)
- APPUYER LES DISPOSITIFS DE COMPAGNONNAGE ENTRE ARTISTES ET PRATICIENS EN DOMAINE PCI
- DÉPLOYER LES FORMATIONS AU PCI EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS ET ÉTUDIANTS

II - ACCOMPAGNER L'ACTION CULTURELLE

04. Une démarche de filière à mettre en oeuvre

Le soutien à la création artistique ne relève pas directement des compétences de l'établissement. En effet, le CIRDOC - Institut occitan de cultura ne finance pas de projet créatif, quelle qu'en soit la pertinence esthétique ou l'intérêt pour les publics. Cependant le succès de son programme de résidences documentaires auprès des artistes - toutes disciplines confondues - la coopération en matière de programmation événementielle ainsi que la maturité de son répertoire des créateurs - La Fabrica - révèle un besoin des collectivités et institutions, comme des agences ou compagnies, d'un opérateur qui sache apporter ingénierie et savoir faire en matière de diffusion ou de contenus. Si la scène musicale et le spectacle vivant continuent de bénéficier de bons relais (festivals, radio, scènes ...), ceux-ci ne s'avèrent pas toujours suffisants pour diversifier les propositions et assurer l'émergence de nouveaux acteurs.

Les autres domaines (arts visuels, plastiques ...), souvent moins exposés, demeurent fragiles bien que de récentes initiatives de l'établissement (Projet L'ARTzac, résidence d'Anabelle Yolle, exposition "Les nouveaux magiciens de la lumière" ...) en aient démontrés le potentiel en terme de médiation culturelle. Dès lors, le CIRDOC - Institut occitan de cultura s'attachera en 2023, en relation avec les agences régionales, à créer des événements professionnels sous la forme de rencontres ou de foires afin de créer des dynamiques de filière durables. Le format du salon des éditeurs proposé à Salinelles depuis plusieurs années - dans le cadre de Total Festum - peut être testé, répliqué et déployé dans d'autres domaines.

A cet égard, et dans le prolongement des concertations thématiques portées par la Région Occitanie à l'occasion de la consultation autour du Plan Cultura Viva, l'établissement est déjà engagée sur des actions pilotes relevant de ce format: rencontres autour de la transmission et de l'enseignement des musiques traditionnelles (octobre 2022), colloque portant sur le théâtre d'Oc (novembre 2022), ateliers de création littéraire [Ecrivains] octobre (2022). Sans se substituer aux agences ou groupements de secteurs, il s'agira d'impulser et de coordonner, en partenariat avec les institutions et collectivités concernées, des temps forts en mesure de structurer les milieux.

Les déséquilibres des propositions de ce type entre Occitanie et Nouvelle - Aquitaine restant significatif, l'aspect interrégional pourra s'illustrer, soit par l'attention spécifique portée au périmètre géographique des initiatives existantes, soit par une meilleure coopération avec les organismes dédiés. L'ouverture de l'Espace Lecturas e Descobèrtas à Pau, l'accès aux espaces mutualisés administrés par Ciutat, offre une réelle opportunité pour susciter des projets d'envergure, d'abord dans le domaine du livre et de la lecture, de l'audiovisuel et des médias ensuite. Ce qu'un redéploiement des fonctions du site pourrait aider à redéfinir et clarifier.

A PARTIR DE 2023

- **CRÉER UN CADRE DE TRAVAIL PÉRENNE AVEC LES AGENCES RÉGIONALES (ATELIERS, CO-PRODUCTION, ÉVÉNEMENTS ...)**
- **SUSCITER DES RENCONTRES/FOIRES PROFESSIONNELLES ANNUELLES DE FILIÈRES (LIVRES, SPECTACLES VIVANTS, MÉDIAS)**
- **SOUTIEN SPÉCIFIQUE LA CRÉATION LITTÉRAIRE PAR DES DISPOSITIFS/ ÉVÉNEMENTS AD HOC**
- **ÉQUILIBRER LA PROPOSITION D'INGÉNIERIE CULTURELLE ENTRE LES RÉGIONS OCCITANIE ET NOUVELLE-AQUITAINE**
- **DÉVELOPPER LE RÉSEAU PROFESSIONNEL ARCHIVE ET DOCUMENTATION EN LANGUE DE FRANCE (ADELE) AVEC ACCUEIL DES DEUXIÈMES JOURNÉES DU RÉSEAU**



CIRDOC - Institut occitan de cultura

05. L'accueil des artistes en résidence, le choix de la coopération

Les résidences documentaires proposées par l'établissement sont de courte durée (une semaine), situées dans des espaces aux capacités techniques limitées et interviennent à la source ou à l'issue du processus de création (recherches documentaires préalables ou complémentaires). La fréquence actuelle - bi-annuelle - a élargi les possibilités d'accueil sans pour autant répondre aux besoins émergents de valorisation artistique de contenus patrimoniaux. Si la charte arrêtée par délibération du Conseil d'administration en 2019 constitue une étape décisive dans ce domaine, de même que l'ouverture à des résidences fléchées (depuis 2021), les contraintes actuelles ne permettent pas d'évolutions significatives.

En région Occitanie, des accueils croisés proposés conjointement avec des structures tierces permettraient d'offrir des espaces adaptés sur une temporalité plus étendue. **Aussi en 2023, le CIRDOC - Institut occitan de cultura poursuivra son travail auprès d'institutions et de collectivités disposant de scènes ou de lieux conçus pour recevoir des séjours d'artistes de plus longue durée (de 3 semaines à 1 mois).** A cet égard, les discussions commencées avec les Trad'Hivernales, dans le cadre de la préparation de l'édition 2023, incluent le scénario d'un accueil partagé et d'une sortie de résidence au cours de l'événement. De même, les échanges avec la ville et la Métropole de Montpellier ont évoqué cette modalité, à la fois pour soutenir la candidature métropolitaine au titre de capitale européenne de la culture en 2028 et pour poser les jalons d'une relation partenariale durable.

Des perspectives similaires s'ouvrent également sur le territoire palois, en relation avec le Centre de Création Musicale, en articulation avec le schéma territorial de d'Agglomération, pour des expériences de fabrique créative sollicitant plus particulièrement le patrimoine culturel immatériel. A cet égard, les collaborations avec les Parcs Naturels Régionaux - récemment en Aubrac - **relèvent la piste des résidences nomades de recherche-création, entre interprétation et enquête, au service de la connaissance et de la transmission des pratiques.** Par ailleurs, avec le soutien apporté par le Ministère de la culture aux résidences de territoires (*), intégrant la dimension de médiation sociale et culturelle de proximité, l'accueil d'artistes se trouve au cœur de dispositifs d'inclusion associant habitants, acteurs locaux et professionnels dans une démarche d'interprétation partagée.

Les attentes identifiées par l'enquête socio-linguistique (**) dans les grands ensembles urbains, l'activité inégale des opérateurs langues et cultures en zone sensible (du péri- à l'hyper ruralité) autant que sa prise dans les politiques publiques en signalent l'enjeu pour l'établissement et le déploiement de l'action culturelle occitane.



A PARTIR DE 2023

- DÉVELOPPER LES RÉSIDENCES D'ARTISTES CROISÉES ET DÉLOCALISÉES (TRAD'HIVERNALES, ESCALE À SÈTE ...)
- ACCOMPAGNER LES RÉSIDENCES DE TERRITOIRE (PNR ET COLLECTIVITÉS)
- CONSOLIDER LA COOPÉRATION AVEC DES LIEUX DE CULTURE (PROPOSITION HORS LES MURS : MUSÉES, SCÈNES, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN)

CIRDOC - Institut occitan de cultura

// RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

(*) <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/La-Drac/La-Drac-et-ses-services/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

(**) <https://www.ofici-occitan.eu/fr/restitution-des-resultats-de-lenquete-sociolinguistique/>

06. Une offre d'ingénierie culturelle consolidée

L'activité du CIRODC - Institut occitan de cultura dans les domaines du soutien à la programmation, par la proposition de spectacles et créations, s'inscrit dans le développement de ses missions d'ingénierie culturelle, au service des programmeurs d'événements et des collectivités. Cette fonction mobilise différents métiers de l'établissement et sollicite des compétences complémentaires en matière juridique, budgétaire, artistique, de médiation et de communication. L'effort principalement supporté par le pôle publics et coopération, en lien avec le pôle administration et services généraux, permet l'accompagnement d'événements sur des échelles territoriales variées.

L'expertise acquise depuis la création de Total Festum (2006), l'alimentation en continue d'un répertoire de la création artistique - La Fabrica -, l'édition d'un catalogue de la création actuelle - Tè! - comme la contribution à des festivals inter-régionaux - Hestiv'Oc, Estivada - est à l'origine d'un véritable savoir-faire apprécié et mobilisé par les partenaires. Les relais occitans dans les services et agences étant à ce jour insuffisants, le contexte budgétaire des politiques culturelles restant contraint, l'établissement est appelé à accroître cette dimension de son action afin de répondre à une demande croissante.

La réécriture du projet scientifique, culturel, éducatif et social de l'établissement pour 2024 en prendra acte avec l'actualisation des axes stratégiques et la clarification des missions liées, dans la continuité du document cadre "Quadratge cooperacions/mediacions" présenté lors du conseil d'administration de juin 2022 (*). La persistance de la disparité des sollicitations à l'échelle des deux régions, héritées des pratiques de coopération antérieures à la fusion de 2019, démontrent la nécessité d'une telle réorientation autour de fonctions socles, parmi lesquelles figurera l'accompagnement de projet.

En conséquence, la chaîne de productions de contenus sera réorganisée et complétée par la proposition d'une offre de formations adaptée avec un pilotage budgétaire rendu plus prédictif. Dès lors, le CIRDOC - Institut occitan de cultura finalisera la transition amorcée depuis une dizaine d'année et confirmée lors de son passage au statut d'établissement de coopération culturelle, soit de centre de ressources à institut culturel occitan.

Cette reconnaissance de la place de l'ingénierie dans la politique de coopération devrait, dès 2023, s'illustrer par des conventions cadres pluriannuelles avec des opérateurs territoriaux, institutions ou collectivités (PNR, scènes, festivals, universités ...) et contribuer progressivement au rééquilibrage géographique du programme d'actions.

A PARTIR DE 2023

- METTRE EN ŒUVRE LE NOUVEAU CADRE PARTENARIAL DE L'ÉTABLISSEMENT "QUADRATGE COOPERACIONS/MEDIACIONS" (DU PRÊT DE RESSOURCES À LA PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE)
- REDÉFINIR L'OFFRE CULTURELLE AUX COLLECTIVITÉS
- POURSUIVRE LA TRANSITION DE CENTRE DOCUMENTAIRE À INSTITUT CULTUREL (ACTUALISATION DU PSCS DE L'ÉTABLISSEMENT)



07. Une nouvelle étape de la politique patrimoniale

Les collections patrimoniales sont au cœur de l'identité de l'établissement, en constituent la matière première - depuis près de 50 ans - et, à ce titre, structurent les activités de médiation auprès des publics ou suscitent les partenariats les plus prestigieux, de la BnF aux agences de l'enseignement supérieur et la recherche. Avec ses 118 fonds d'archives, ses 2 350 périodiques imprimés (de nombreux almanachs et revues), ses 1 253 manuscrits isolés et sa réserve de 1213 livres imprimés (du 15^e au 21^e siècle), le CIRDOC - Institut occitan de cultura présente un ensemble cohérent et unique dans le domaine du patrimoine écrit occitan. Et, les 97 fonds de son iconothèque (affiches, cartes, cartes postales, documents audio-visuels, photographies) témoignent, par la variété des supports et leur intérêt artistique de premier plan, illustré par de récentes opérations de valorisation (Résidences 2021, Eté des Musées d'Agde 21/22, JEP 2022 ...), du caractère exceptionnel de l'ensemble de pièces conservées sur le site de Béziers.

La récente reconnaissance par le GIS CollEx, avec la délivrance du "label collection d'excellence, atteste de la qualité de politique de conservation poursuivie depuis 1975, consolidée par la professionnalisation des procédures amorcée à partir des années 2000 (coopération avec l'ABES, inscription dans Calames). A ce propos, le récent "train" de numérisation soutenu par la BnF - plus de 871 numéros de périodiques - confirme l'intérêt des institutions de référence pour les ressources du CIRDOC - Institut occitan de cultura et en conforte les orientations en matière d'acquisitions ou de valorisation. Après trois campagnes annuelles, le quasi achèvement en 2022 du chantier de conditionnement et de conversion rétrospective dans Calames des archives du Collège d'Occitanie signale la progression significative de l'établissement dans le traitement de ses collections et fonds dans le domaine du patrimoine écrit.

Dès lors, le plan régional de signalement porté par Occitanie Livre et Lecture (lancé en septembre 2022), auquel participe le Centre, viendra opportunément compléter cette dynamique en contribuant au nécessaire inventaire et signalement de ces fonds spécifiques constitué de près de 1200 manuscrits et imprimés musicaux, enrichis par l'acquisition exceptionnelle de l'automne 2021 (comprenant près de 400 pièces pyrénéennes de grande valeur patrimoniale). Par ailleurs, toujours avec le soutien d'OLL, l'établissement s'apprête à engager une vaste opération autour de son iconothèque (près d'une dizaine de milliers d'images), et en particulier des affiches et cartes.

Ce travail s'échelonnera sur plusieurs années, nécessitera d'importants réaménagements, sollicitera des vacations dédiées ainsi qu'une coordination scientifique partagée, pour un livrable (inventaire, conditionnement, catalogage) attendu pour 2025.

Enfin, le traitement du fonds Recerca, localisé sur le site de Pau, contribuera à renforcer cet aspect de la politique de site en parallèle du déploiement de sa politique de lecture publique.

A PARTIR DE 2023

- SIGNALER LES MANUSCRITS MUSICAUX (EN PARTENARIAT AVEC OLL)
- ACHEVER L'INVENTAIRE DES FONDS ICONOGRAPHIQUES
- RÉAMÉNER LES MAGASINS (ESPACES DE STOCKAGE)
- CATALOGUER LE FONDS RECERCA (PAU)
- EXPOSER HORS LES MURS DANS LE CADRE DE COOPÉRATIONS PATRIMONIALES



08. Des équipements de lecture publique adaptés

Avec l'ouverture au printemps 2022 à Pau de l'Espace Lecturas e Descobèrtas, le recrutement à la rentrée d'une bibliothécaire chargée d'en assurer l'accueil et l'animation documentaire, et l'intégration du catalogue de la médiathèque d'agglomération ; l'établissement connaît une évolution significative en Région Nouvelle-Aquitaine. Jusqu'alors spécialisé dans les activités de recherche et de collectage du patrimoine culturel immatériel, en vertu des activités d'ethnopoie du Centre, et dans l'offre de service en direction des établissements scolaires, notamment par le soutien aux dispositifs d'EAC, le site palois met désormais à disposition des publics près de 2 000 ressources documentaires consultables et empruntables.

A cet égard, l'installation dans les locaux attribués dans le cadre du projet Ciutat ont accéléré une telle transformation et ouvert une nouvelle étape pour l'établissement, surtout dans le domaine du livre et de la lecture. Ainsi, l'accueil de l'événement *Ecrivains* (octobre 2022) consacré à la création littéraire - en partenariat avec Reclams -, affirme l'orientation du site en direction des professionnels, éditeurs et auteurs du bassin, et au-delà. Vitrine des activités de médiation sociale et culturelle en Gascogne, l'Espace Lecturas e Descobèrtas accueillera en 2023 des expositions "de poche" avec des "éphémères" relatifs aux cultures pyrénéennes, toujours en lien avec les autres propositions du centre et son catalogue de contenus.

De plus, le choix de répertorier les ressources du nouvel équipement dans une base Orphée propre à la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées - alors que celles de la Mediatèca sont notifiées dans une base Koha - manifeste la volonté du Centre de consolider son ancrage sur le territoire et son référencement auprès des acteurs culturels locaux. À cet égard, l'Espace Lecturas e Descobèrtas s'associera ponctuellement à des initiatives thématiques portées par le réseau des médiathèques afin d'étoffer ses propositions. Du côté de Béziers, en attente d'une éventuelle extension du bâtiment - inscrite au CPER -, des aménagements du salon de lecture *Lo gai saber* sont attendus pour 2023, de même pour la conservation du fonds iconothèque en 2024.

Dans les deux cas, il s'agira de décongestionner les supports et d'en réordonner la présentation ou la conservation avec des structures adaptées. Et, dans une attention plus particulière aux usages des publics, comme à l'emploi ponctuel de vitrines d'expositions, l'ensemble du mobilier sera repensé dans une ligne associant le confort de lecture et une identité plus marquée des matériaux.



A PARTIR DE 2023

- FORMALISER LE CAHIER DES CHARGES DE L'ESPACE LECTURAS E DESCOBÈRTAS (PAU)
- RÉAMÉNAGER LE GAI SABER ET LA LENGATÈCA (BÉZIERS)
- VALORISER LA PRÉSENTATION D'“ÉPHÉMÈRES”
- RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES RÉSEAUX DES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES

09. Delpastre, Lafont, Manciet des commémorations structurantes

Entre 2023 et 2025, l'établissement s'engagera dans la célébration d'auteurs majeurs de la littérature occitane avec les centenaires en 2023 de Robert Lafont (1923-2009), Bernard Manciet (1923-2005) et celui de Marcelle Delpastre (1925-1998). Tous trois ont contribué de manière décisive au renouvellement des esthétiques et aux formes de la création littéraire en langue d'oc. Ils sont de ces rares auteurs occitans à avoir bénéficié d'une audience nationale et internationale en étant édités dans de grandes maisons d'éditions (Gallimard, Payot, Albin Michel ...) et, dans le cas de Robert Lafont, d'avoir eu une production universitaire qui fait encore référence dans son domaine de spécialité (la linguistique avec la création d'une nouvelle approche de la discipline : la praxématique).

Autour de Bernard Manciet, en association avec la Région Nouvelle Aquitaine et en relation avec l'association des Amis, le Centre proposera une exposition (virtuelle ou itinérante), des événements sur site ou en coopération avec d'autres lieux de culture (archives départementales, médiathèques, scènes ...) et, de manière symbolique, envisagera le changement de nom de l'Espace Lecturas e Descobèrtas en [Multitèca] Bernard Manciet.

En ce qui concerne Robert Lafont, le CIRDOC - Institut occitan de cultura dispose de nombreuses ressources : le fonds conservé à Béziers (18,5 mètres linéaires), l'ensemble de l'œuvre éditée et des archives audiovisuelles exploitées dans la fresque INA "50 ans de borbolh occitan". Le comité scientifique coordonné par l'établissement et composé d'enseignants chercheurs du Département d'occitan de l'université Paul Valéry, proposera au cours de l'année 2023 un ensemble de contenus et d'actions, de la résidence de lecture de mastérants, à des développements numériques sur Occitanica, en passant par une journée de performances, ou encore la création d'un prix régional et la réédition de l'exposition le "Roman de la Langue".

Pour le centenaire de la naissance de Marcelle Delpastre, le Centre s'attachera particulièrement à valoriser, en vertu de son statut d'ethnopôle, le travail de recherche, de collectage et de transmission réalisé par l'auteur limousine dans son œuvre littéraire (ex. avec le Tombeau des ancêtres). Cela donnera lieu en 2025 à des journées du patrimoine culturel immatériel délocalisé à Limoges ou en proximité de Germont, en partenariat notamment avec la maison d'édition Lo Chamin de Sent Jaume.

Enfin, ces trois grandes personnalités bénéficieront d'un tirage spécial du catalogue Tè! édité par l'établissement à destination des professionnels de la culture et des arts.



A PARTIR DE 2023

- DÉVELOPPER DES EXPOSITIONS VIRTUELLES LAFONT, MANCIET, DELPASTRE
- ACTUALISER L'EXPOSITION PHYSIQUE "LE ROMAN DE LA LANGUE"
- SOUTENIR LES INITIATIVES COMMÉMORATIVES DES COLLECTIVITÉS
- EDITER DES NUMÉROS SPÉCIAUX "COMMÉMORATIONS" 100 ANS "TÈ!"

IV - PROMOUVOIR L'ACTION SCIENTIFIQUE ET ÉDUCATIVE

10. Vers la création d'un conseil scientifique

En sa qualité d'Établissement Public de Coopération Culturelle, le CIRDOC - Institut occitan de cultura a pour organe délibérant un conseil d'administration composée de personnes publiques siégeant en leur qualité de contributeur statutaire et de personnalités qualifiées reconnues pour leur expertise. Depuis sa création, les administrateurs ont privilégié la désignation de chercheurs, enseignants ou universitaires réputés pour leur contribution aux savoirs en domaine occitan. Un choix qui ouvre la voie à de nouveaux développements.

Et, compte-tenu des relations du Centre avec les universitaires (convention cadre avec l'Université Paul-Valéry, convention opérative avec l'Université Toulouse Jean Jaurès, coopération avec les Universités de Pau et des Pays de l'Adour, de Bordeaux Montaigne et d'Aix-Marseille ...) ou des opérations mobilisant des dimensions recherche (colloques, séminaires et journées d'études portant sur l'histoire, la littérature ou l'ethnologie) mais aussi de l'intérêt scientifique de sa politique d'acquisition, **il semble opportun de créer - ainsi que les statuts le permettent - un conseil scientifique.**

Ce dernier, constitué de personnes notoirement appréciées dans leur domaine de spécialité, toutes issues du monde de la recherche, en France et à l'étranger, et oeuvrant dans diverses disciplines (linguistique, anthropologie, musicologie, histoire, littérature, médiation culturelle ...) participera par ses conseils et avis à la définition de la politique scientifique de l'établissement. Organe consultatif, le Conseil Scientifique se réunira une fois par an et se verra transmettre un bilan spécifique sur les donations, dépôts reçus et traités par le Centre, les acquisitions et programmes de conservation ou de numérisation en cours ou à venir ainsi que les coopérations avec les institutions ou établissement d'enseignement supérieur. Cette assemblée sera également tenue informée des programmes subventionnés, souvent européens, et comportant une dimension recherche significative.

Afin de procéder à l'installation de l'instance, le Directeur Général proposera à la Présidente du Conseil d'Administration, une liste ouverte de candidats qu'elle portera à la délibération des administrateurs. Le premier Conseil scientifique du CIRDOC-Institut occitan de cultura pouvant être réuni à l'automne 2023 .



A PARTIR DE 2023

- **ENRICHIR LA GOUVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT (MEMBRES ASSOCIÉS ...)**
- **CRÉER UN CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'EPCC**

11. Des dispositifs certifiants à construire

L'expérience des journées de formation au Patrimoine Culturel Immatériel proposées par l'établissement en Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et grâce au soutien du Ministère de la culture - département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel immatériel, a démontré la capacité du Centre à articuler ingénierie culturelle et pédagogique au service de l'apprentissage et de la professionnalisation des étudiants. De même, la coopération avec l'Université Bordeaux Montaigne, dans le cadre du diplôme universitaire d'occitan, a permis d'associer des agents à la construction d'une maquette d'enseignements. D'autres initiatives, plus ponctuelles, et relevant de la forme "Masterclass" comme pour l'école thématique PCI en pays de Béarn (2021), ont participé à l'enrichissement de l'offre de l'établissement en direction de l'enseignement supérieur.

L'implication dans ces dispositifs se manifeste par du soutien logistique et matériel, de la production de contenus dédiés ou de médiations spécifiques. Alors que la question du recrutement dans les premiers cycles, notamment en occitan, ou celle des débouchés professionnels, particulièrement au niveau master, représente un enjeu pour les universités, le Centre est en mesure d'apporter des propositions nouvelles. C'est ainsi que l'accueil de stagiaires sera prochainement complétée par des ateliers documentaires encadrés (ex. résidence étudiante Robert Lafont 2023), sur plusieurs jours, et les journées thématiques par des mises en situation relevant autant de la propédeutique générale que de l'introduction à la discipline.

A cette fin, la réflexion engagée sur le renouvellement des universités populaires, telle celle portée par la MARPOC à Nîmes, l'Université Occitane d'Été, laisse envisager pour l'édition 2024, la construction d'un dispositif de "prépa d'été" impliquant les étudiants dans l'événement et permettant, en contrepartie, la validation de crédits universitaires. Un format généralisable auprès d'autres établissements, en relation avec des partenaires variés engagés dans l'éducation populaire. De même, les enseignements libres inscrits dans les formations pourront être des supports adaptés à des expériences certifiantes ou validantes dans l'acquisition de compétences transversales.

Cette relation avec l'enseignement supérieur, de l'accompagnement de stage à la co-construction de modules, fera le lien entre actualités de la recherche en domaine occitan et formation des étudiants, et devrait développer la dimension ingénierie pédagogique des agents du centre, notamment ceux en charge de la production et des coopérations éducatives. A cet égard, le dialogue avec les départements de langue des universités occitanes devra être plus régulier et formalisé qu'il ne l'est aujourd'hui afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et faire connaître la diversité des propositions de l'établissement.



A PARTIR DE 2023

- **CO-CONSTRUIRE DES DISPOSITIFS CERTIFIANTS**
- **PROPOSER DES MASTERCLASS AUX PUBLICS UNIVERSITAIRES**
- **ACCOMPAGNER LES PARCOURS DIPLÔMANTS**
- **ELARGIR L'OFFRE DE STAGES ET/OU DE SERVICES CIVIQUES**

12. L'action éducative, entre cible et volume

En 2022, le CIRDOC - Institut occitan de cultura s'est vu reconnaître par voie de convention comme lieu de référence pour l'accueil des personnels et enseignants du Rectorat de Montpellier. Le texte signale également l'engagement de l'établissement dans les actions d'information et de formation, la production de contenus pédagogiques ainsi que dans la médiation culturelle auprès des publics scolaires. Tandis que la Maleta, accès dédié au monde de l'éducation sur le portail Occitanica, connaîtra une dernière révision en 2023 - avant d'être refondée 2024 - le Centre poursuivra l'enrichissement de son offre éducative pour les professionnels dans le sens souhaité par l'autorité académique. D'abord en matière d'enseignement artistique et culturel (EAC), ensuite dans la sensibilisation des enseignants à la variété des contenus.

Un changement d'échelle que l'inscription en 2022 au "pass culture collectif" a concrétisé en permettant à tout établissement, sans aucun prérequis linguistique ou critères géographiques, de bénéficier d'un accompagnement dans la conception et la mise en œuvre d'un projet en lien avec la création occitane. **Cette transdisciplinarité assumée s'articule autour de trois axes définis que sont : le vivant, les fêtes et rituels, histoire et civilisation.** Une proposition que complètera en 2023 l'édition d'un livret d'accompagnement à destination des établissements et l'inscription en 2024 aux plans académiques et plateformes dédiées telle que la récente création des écoles académiques de formation continue semble en soutenir le développement.

En effet, la formation continue est un enjeu pour l'établissement qui, au titre de l'excellence de ses collections, de son catalogue d'expositions et de ses applications numériques dispose d'outils susceptibles d'accroître l'audience et la présentation de contenus occitans aux professionnels, au profit des publics scolaires. C'est aussi passer d'une culture du "sur-mesure", auprès d'une liste restreinte de partenaires, à celle du "prêt à porter" (sur le modèle du kit d'animation La Clau), avec un élargissement des bénéficiaires et le renouvellement des cadres de coopération. **Dès lors, le département d'action éducative du Centre pourra travailler sur un socle commun d'actions lui permettant d'agir sur des échelles élargies répondant mieux au projet d'établissement.** A cet égard, dans la refonte de l'organigramme à venir, il sera redéfini pour devenir une cellule transversale afin que la dimension éducative soit intégrée en amont des projets comportant de la médiation.

De la reconnaissance de la contribution scientifique de l'établissement au développement de l'ingénierie pédagogique, jusqu'à l'adoption d'un programme cadre en matière éducative, le CIRDOC - Institut occitan de cultura est aujourd'hui en mesure d'être un partenaire de référence des différentes autorités académiques. Les acquis de l'expérience et les évolutions amorcées seront ainsi employées à cette fin et accentuées par la redéfinition des orientations dans les domaines concernées.



A PARTIR DE 2023

- FAIRE CONNAÎTRE L'OFFRE ÉDUCATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT (PRODUCTION D'UN LIVRET SUPPORT)
- INTÉGRER LES ÉCOLES ACADÉMIQUES DE FORMATION CONTINUE
- VALORISER LA PARTICIPATION AU "PASS CULTURE COLLECTIF"
- CONSOLIDER LA COOPÉRATION AVEC L'OPLO (LIBE LIBRE, EAC, CONVENTION AVEC LES RECTORATS ...)

13. Un système d'information renouvelé

Depuis la création de la première version d'Occitanica, portail collectif de la langue et de la culture occitane en 2011, l'établissement public n'a cessé d'enrichir son offre numérique afin de répondre aux besoins des publics et sollicitations des partenaires. L'architecture numérique s'est ainsi étoffée par couches d'innovations successives sans qu'une telle montée en charge ne fasse l'objet d'un plan préalablement défini. Cette approche empirique fondée sur une grande réactivité de la structure et agilité dans la production a contribué à la construction d'outils de référence et suscité des développements féconds, en relation notamment avec des programmes européens ou des partenariats institutionnels aux formats variés.

Il en a cependant résulté une complexification de l'arborescence et une grande hétérogénéité des technologies avec les risques afférents de sur-stockage, d'instabilité des données et la prépondérance progressive du dépannage sur le développement. Avec la création de l'EPCC en 2019 et le passage de trois agents sur le poste de responsable des systèmes d'information en moins de quatre ans, les niveaux d'interopérabilité interne et de résorption du passif technologique sont demeurés insuffisants et la dépendance aux prestataires historiques s'est accrue.

Afin de retrouver un cycle de production de contenus à la hauteur des attentes, il est nécessaire pour l'institution de reprendre le contrôle sur l'infrastructure et d'en redimensionner le périmètre. A cet égard, la livraison de l'accès Mondes et de la nouvelle page d'accueil d'Occitanica en 2022 a révélé l'essoufflement d'un modèle. Initialement conçue par paliers (*), la réorganisation du réseau a pâti des délais de recrutement sur le poste de responsable de projets numériques. La situation des serveurs hébergée sur le site de la Mediatèca, proche de la saturation pour certains, l'insuffisance de la documentation sur les protocoles, en matière de cartographie et de supervision, comme l'instabilité des contenus «historiques», appellent une approche moins évolutive et plus systémique.

En conséquence, la priorité pour l'établissement public en 2023 sera de soulager l'architecture, d'abord par la création d'une documentation fiable, ensuite par le nettoyage du vrac numérique, complété par une réorganisation des modalités d'hébergement des sites, enfin la réorganisation des entrepôts de données d'Occitanica sur des bases stables.

A PARTIR DE 2023

- DOCUMENTER LES PROCÉDURES ET PROTOCOLES TECHNIQUES INTERNES
- RÉDUIRE LE NOMBRE DE SITES HÉBERGÉS
- SOULAGER LES SERVEURS DOMESTIQUES
- RÉORGANISER LE STOCKAGE DES DONNÉES
- RELANCER LE SOUTIEN VITAM POUR L'ARCHIVAGE NUMÉRIQUE



14. Des performances et une qualité de navigation améliorées

En 2022, l'établissement a engagé la refonte d'Occitanica, le portail langue et culture qu'il administre. Les évolutions ont principalement porté sur la page d'accueil dans l'objectif d'améliorer l'expérience utilisateur, avec une interface renouvelée pour une navigation plus intuitive, un moteur de recherche aux performances accrues ainsi qu'une solution portable à l'ergonomie révisée. Si la médiathèque numérique a bénéficié de cette opération, le résultat n'en reste pas moins incomplet. Les différentes entrées proposées : Mediatèca, Fabrica, Enciclopèdia, Maleta, Mondes présentent des arborescences, des graphismes et des procédures qui restent encore trop disparates.

Les développements souvent associés à un chef de projet - souvent le contributeur le plus actif - relèvent parfois du sur-mesure et, à ce titre, interrogent la continuité de la proposition, au-delà des seules actions du concepteur. Ainsi, l'intégration réussie de l'accès Mondes en 2022, entrée dédiée à la valorisation du patrimoine culturel immatériel occitan, interroge les modalités de création et d'accès aux ressources notamment l'organisation et la maîtrise des collections.

Dès lors, l'établissement préparera en 2023/24 la transition de son outil de gestion de bibliothèque numérique - Omeka classic - vers version plus adapté à ses usages - Omeka S - qui permettra un pilotage de l'offre multisite du portail sans dégrader la qualité de la donnée, d'autant que les contenus proposés dans Mondes concernent tout Occitanica. Une évolution qui s'accompagnera d'une révision de la ligne éditoriale réarticulant les fonctionnalités proposées avec les métiers supports et un recentrage sur les incontournables que sont : la documentation, les ressources pédagogiques et le répertoire.

Ce passage d'un portail collaboratif ouvert à un portail fonctionnel à contributeur unique ouvrira de nouvelles perspectives de partenariat avec d'autres bases documentaires ainsi qu'avec l'univers wiki et consolidera le modèle, en conformité avec les recommandations du Jury CollEx, recentré sur les services numériques que seul le CIRDOC - Institut occitan de cultura est mesure d'assurer ou de prendre en charge.

A PARTIR DE 2023

- PRÉPARER LA TRANSITION VERS OMEKA S
- REDÉFINIR LA LIGNE ÉDITORIALE D'OCCITANICA AUTOUR DE FONCTIONS SOCLES
- HOMOGÉNÉISER ET SIMPLIFIER LA NAVIGATION DU PORTAIL
- DYNAMISER LA COOPÉRATION AVEC D'AUTRES BASES DOCUMENTAIRES

occitanica

Le portail de la langue et de la culture occitanes

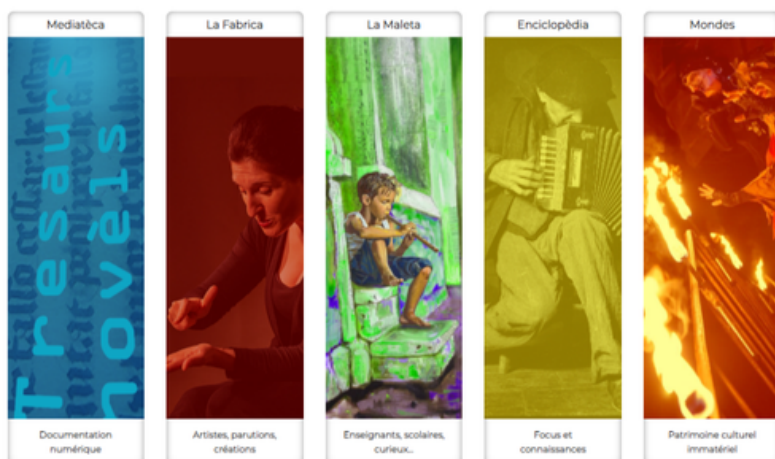
Le projet Occitanica

Une question ?

Collection labellisée CollEx

Saisissez votre recherche ici

Sélectionner



CIRDOC - Institut occitan de cultura

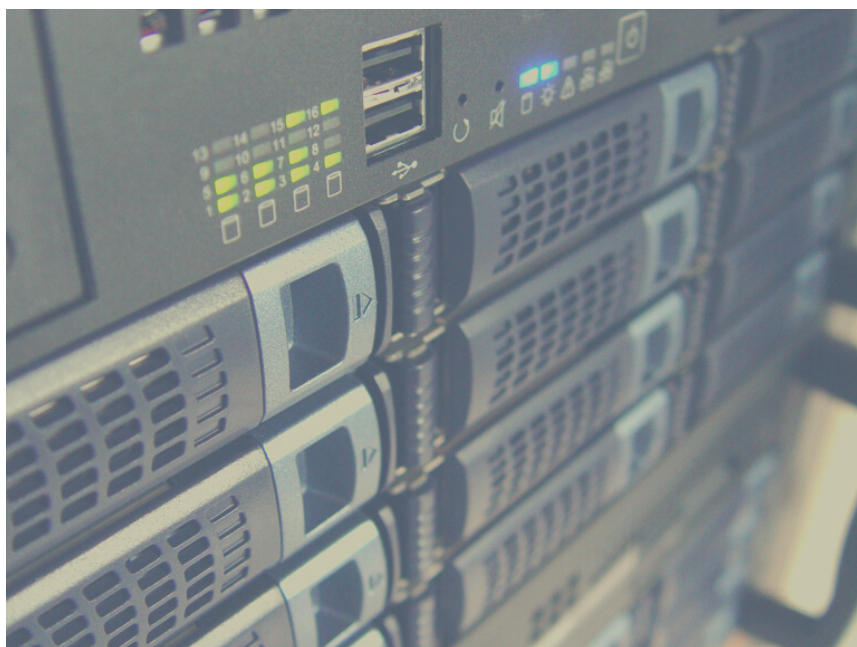
// RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

15. Des solutions numériques et technologiques à disposition

Remarqué par sa capacité à contribuer à des programmes européens de grande ampleur, jusqu'au récent livrable d'un musée virtuel - Prometheus museum - ou à proposer du support technique auprès de partenaires associatifs - *La biauça* - l'établissement a capitalisé une solide expérience dans le domaine des technologies de l'information. **Cette expertise dans les solutions documentaires numériques est aujourd'hui susceptible d'être partagée à une plus large échelle**, auprès des acteurs du patrimoine, du livre et de l'internet. En 2023/2024, des agents de l'établissement concevront des tutoriels métiers sur des supports dédiés (ex: dérivation de données, création de podcasts en milieu documentaire, installation d'Omeka S ...) et contribueront à renforcer le caractère pilote de l'institution auprès d'autres structures.

Ces développements consolideront le rôle du CIRDOC - Institut occitan de cultura dans l'innovation et la formation aux outils professionnels - recommandés par le jury de la labellisation Collections d'Excellence - en direction d'un large réseau de partenaires, notamment ceux oeuvrant dans le domaine des langues de France. En ce qui concerne le développement web, l'établissement est actuellement engagé dans la refonte du site *La Maleta* destiné aux professionnels de l'enseignement et de l'éducation. D'abord pour être un outil commun aux deux sites, avec l'intégration de l'expérience *Daquidoc* - site de l'In'Òc Aquitaine - ensuite, pour réparer les dysfonctionnements et incohérences systèmes constatés et, enfin, pour actualiser l'interface avec des contenus renouvelés dans une orientation enseignement artistique et culturel (EAC) renforcée.

L'évolution devrait ainsi accentuer la dimension d'agrégation de l'information (appels à projets, pass culture, dossiers documentaires, projets d'établissement ...) et de mise à disposition de services utiles aux équipes pédagogiques. Cette refonte précédera celle de Mondes qui, une fois ses outils mis en cohérence, prendra la forme d'une exposition permanente du patrimoine culturel immatériel occitan, qu'enrichiront les données relatives au domaine et intégrées dans Occitanica.



A PARTIR DE 2023

- DÉVELOPPER LES OUTILS DU WEB PÉDAGOGIQUE
- INTÉGRER LES RESSOURCES DE DAQUIDOC
- PRODUIRE DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES LIBRES
- ENRICHIR EN CONTENUS L'ACCÈS MONDES D'OCCITANICA

VI- RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

16. Les programmes européens au service du déploiement territorial

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura est appelé par la dimension européenne de la langue et culture occitane (sur trois États), sa politique de coopération patrimoniale et culturelle ainsi que le développement des actions transfrontalières, notamment dans un cadre eurorégional (Pyrénées Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre), à être associé à des initiatives multipartenariales et continentales.

C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années le Centre a participé au programme européen SUDOE LIVHES (2020-2023) autour des bonnes pratiques en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel et au programme INTEREG POCTEFA Prometheus (2020-2022) portant sur les traditions des feux solsticiaux et contribué. Dans le premier cas (Prometheus), les partenaires sont notamment les universités de Lleida et de Barcelona, avec le soutien de la Generalitat de Catalunya, Lo Govern d'Andorra et la Conselh Generau d'Aran et, dans le second (LIVHES), neuf territoires dont le Pôle Métropolitain Pays de Béarn, la Diputación de Burgos, le Município de Barcelos (Portugal). Dans l'un c'est l'ingénierie territoriale et numérique du Centre qui a été sollicitée - avec la livraison d'un musée virtuel prometheus.museum - , et dans l'autre l'expertise scientifique et académique en soutien d'une collectivité chef de file - avec une analyse et une cartographie des pratiques et l'organisation du symposium de clôture.

Si les derniers livrables, notamment pour LIVHES, sont attendus pour 2023, l'établissement est d'ores et déjà engagé dans une réflexion sur l'opportunité de participer à d'autres programmes européens d'envergure. Il est à noter qu'en l'absence de postes dédiés à la coopération transfrontalière, le support est principalement porté par le pôle de direction et services généraux avec l'éventuel appui de chargés de mission. Dans ces conditions, les implications au titre de partenaire associé est circonscrites dans trois dimensions clefs du projet d'établissement, la création actuelle, la politique documentaire et le PCI. Toutefois, dans le cadre d'une refonte des délégations ou des missions de la direction, il pourrait être attribué une fonction spécifique dans l'accompagnement de projets internationaux. Cela permettrait, entre autres, de sortir des effets d'opportunité pour gagner en cohérence et, surtout, ouvrir de nouvelles perspectives pour le rayonnement de la culture occitane.

En attendant cette évolution, l'enjeu immédiat pour l'établissement en 2023 est d'assurer l'atterrissage des projets en cours et d'en saisir les implications nouvelles, tant les questions de développement territorial par la valorisation des pratiques semble un sujet d'actualité pour les collectivités autant qu'un objet porteur dans le domaine de la coopération.

A PARTIR DE 2023

- ASSURER LE LIVRABLE DU PROJET LIVHES
- IDENTIFIER LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (PROGRAMMES EUROPÉENS)
- POURSUIVRE LES COOPÉRATIONS AVEC LES EURORÉGIONS

17. Une action culturelle transfrontalière

En 2022, à l'occasion de l'appel à projet culture de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, le CIRDOC - Institut occitan de cultura a apporté son soutien à l'initiative d'Observatoire du Patrimoine Sonore porté par l'association catalane Sound Earth Legacy et Casa d'Artistes des Baléares. Une collaboration qui a débouché, en région Occitanie, sur une opération de collectage de bruits et sons caractéristiques de l'Aubrac réalisée par la compagnie FeM Collectiu sous le titre de Fargaires de Païsatges, phénomènes sonores liés à l'agropastoralisme transhumant en Aubrac.

Dans la continuité des actions menées par l'établissement en matière d'ingénierie territoriale, cette initiative eurorégionale a permis de formaliser un espace d'échange, d'enquête et de valorisation entre opérateurs et artistes dans une démarche partagée de création expérimentale, ici autour des sonotopes et du vivant. Une approche innovante que le Centre souhaite renouveler à l'occasion des coopérations culturelles transfrontalières auxquelles il est associé afin de promouvoir la culture occitane dans un registre actuel. En effet, l'asymétrie des politiques linguistiques entre les pays occitans et catalans ou basques du Sud peut être compensée, voire dépassée, par la mobilisation des ressources culturelles vivantes et, pour certaines, dans des secteurs de pointe.

Dans cet esprit, l'établissement pourrait accompagner les stratégies internationales des collectivités dans leurs démarches de jumelage ou de promotion territoriale à l'étranger par l'identification d'éléments culturels pertinents. C'est ainsi que le CIRDOC - Institut occitan de cultura contribue à l'élaboration pour 2023 d'une collection numérique occitane, en relation avec la DRAC Occitanie et La Villette, en mettant en lumière des pratiques ou des éléments patrimoniaux remarquables à même de représenter le territoire dans les délégations, instituts, consulats du continent. Le cas se présente également avec le Pays de Béarn, dans le cadre du projet LIVHES, où les compétences de l'établissement sont mises au service de la valorisation de pratiques culturelles locales auprès d'un réseau d'acteurs transfrontaliers en assurant la visibilité à des niveaux et échelles élargies.

Et, pour consolider et faire connaître cet apport, le Centre explorera en 2023 les possibilités de coopération au sein du réseau *National movements and Intermediary Structures in Europe* et, plus particulièrement, sa section Archives, afin de partager auprès d'autres instituts culturels et patrimoniaux en langues minorisées son savoir faire, notamment dans la valorisation de ses collections d'excellence. Enfin, avec le retour des mobilités culturelles et éducatives, l'établissement est appelé à renouveler son soutien aux projets Erasmus, comme ce fut déjà le cas entre 2016 et 2018, avec le projet : "Parcours TICE : L'Éducation au développement durable dans nos langues". ce que les coopérations actuelles avec des universités européennes permettrait d'élargir à l'enseignement supérieur.



A PARTIR DE 2023

- CONTRIBUER À LA CRÉATION DE COLLECTIONS NUMÉRIQUES OCCITANES
- INTÉGRER DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS EUROPÉENS
- COORDONNER L'ACCUEIL DU SÉMINAIRE TRANSFRONTALIER LIVHES EN PAYS DE BÉARN

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

Dans le contexte économique actuel, notamment marqué par une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023, ainsi que l'aléa de l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie ; le budget du CIRDOC - Institut occitan de cultura pourrait connaître pour l'année 2023 une situation déficitaire inédite, que la clôture de l'exercice budgétaire 2022 pourrait venir compenser dans le cadre de l'affectation du résultat, fort d'une gestion prudente.



Coûts de Fonctionnement

- 267'400 €

Coûts contrats de fonctionnement
+
Crédits de fonctionnement
opérationnels

Masse salariale de l'Etablissement

- 792'800 €

Coût global employeur

Déficit prévisionnel

(-) 15'000 €

Considérant un excédent de fonctionnement 2023 de 25'000 € afin de couvrir le besoin en investissement de l'exercice (sous réserve des dotations aux amortissements)

0 € de Crédits d'interventions par prestation de service

17 agents

16,2 équivalent temps plein

A couvrir en 2023 par l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement dans le cadre de la réalisation du BP 2022

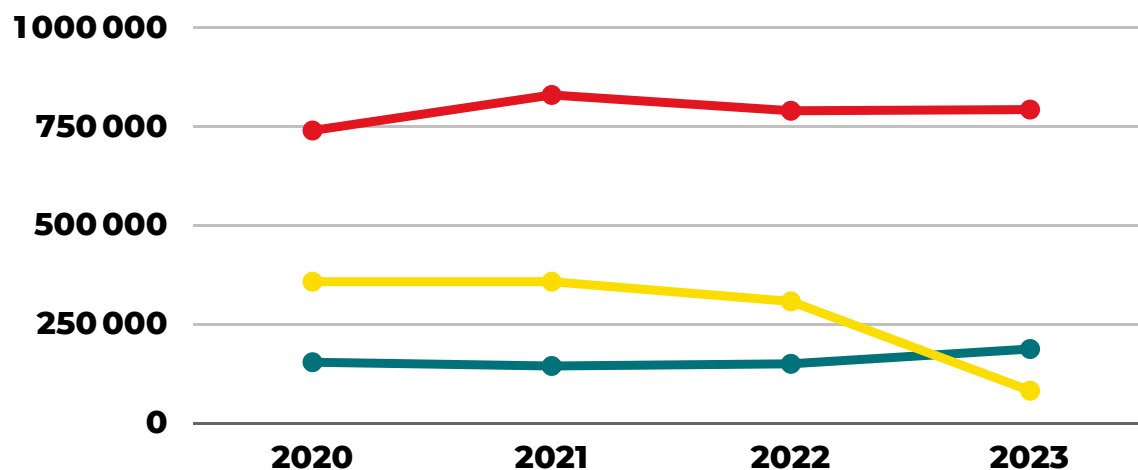
A compter de l'année 2023, considérant les seules contributions statutaires du Centre ; ces dernières permettent de maintenir à bout de bras un fonctionnement minimum et contraint de l'Etablissement, sans véritables crédits opérationnels s'ils ne sont pas captés à l'extérieur.

1 agent sur emploi non permanent et dédié à l'*Espaci Lecturas e Descobertas*, dont le financement est assuré à 86% par une subvention de Département des Pyrénées-Atlantiques

- Excédent de fonctionnement 2022 prévisionnel : 200'000€
- Dont :
 - 40'000 € destiné à couvrir le besoin en financement de la section d'investissement
 - 30'000 € correspondant à des subventions versées mais des projets non réalisés

Evolution des dépenses

■ Masse salariale ■ Coûts de fonctionnement
■ Crédits d'interventions



R.H.
72,9%

des contributions
statutaires et de la
subvention CD 64
dédiée à l'Espaci (IETP)

25 %

Hausse des coûts de
Fonctionnement

Analyse des hausses des coûts de fonctionnement :

- **Energies :**
 - Crise énergétique à fort impact budgétaire avec une hausse des coûts non maîtrisés malgré une vigilance accrue sur la consommation
- **Masse salariale :**
 - La revalorisation de la valeur du point d'indice, bien que représentant un progrès social indéniable, à généré une augmentation de la masse salariale de 3%, soit plus de 20K€
- **Contrats :**
 - Revalorisation annuelle des contrats de fonctionnement ; et les prestataires sont de plus en plus réfractaires pour geler les prix sur la durée du contrat et prévoient des clauses de révisions annuelles

Constat en dépenses et recettes d'investissement : Crédits prévisionnels 2023 = 61'700 €

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura n'a pas de recettes en propres en section d'investissement, ces dernières sont constituées par les opérations d'ordres entre sections (amortissements), et par l'excédent généré en section de fonctionnement (virement entre sections).

Si les années 2020 et 2021 ont largement été consacrées à l'aménagement des locaux du site de Pau au sein de la Ciutat ainsi qu'aux acquisitions de lecture publique pour l'Espaci ; l'année 2023 devra se consacrer au renouvellement de l'infrastructure informatique, dont l'équipement matériel financé par des fonds Feder est désormais en fin de vie et pour lesquels les garanties matérielles ne peuvent plus être renouvelées. Une rationalisation est attendue.

Perspectives

L'année 2023 pourra se réaliser grâce aux reliquats budgétaires de l'exercice 2022 et aux subventions perçues dans le cadre de projets ; mais elle sera une année charnière quant à l'analyse des coûts de l'Etablissement et à leur maîtrise, voire réduction, afin de permettre le fonctionnement de l'Etablissement et son équilibre budgétaire en 2024.

L'ÉQUIPE



DIRECTION ET SERVICES GÉNÉRAUX

Cyril GISPERT - Directeur général de l'EPCC CIRDOC – Institut occitan de Cultura

c.gispert@oc-cultura.eu

Jean-Jacques CASTERET - Directeur adjoint – directeur délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine

jj.casteret@oc-cultura.eu

Inès CLÉMENT - Directrice administrative et financière

i.clement@oc-cultura.eu

Emmanuelle ADELL - Responsable de gestion administrative et financière – Subventions et dossiers européens

e.adell@oc-cultura.eu

Isabelle GALLIEZ - Secrétariat du pôle de direction – prêt d'exposition, salles et matériels

secretariat@oc-cultura.eu

PÔLE PATRIMOINE ET SAVOIR

Françoise BANCAREL - Responsable du département documentation contemporaine

f.bancarel@oc-cultura.eu

Florian BART - Responsable du département patrimoine écrit

f.bart@oc-cultura.eu

Maëlys MULLER - Responsable du département filmothèque, iconothèque et arts visuels

m.muller@oc-cultura.eu

RECRUTEMENT en cours - Responsable du département archives orales et documentation ethnographique

etno@oc-cultura.eu

Jordan SAÏSSET - Responsable du département musique, patrimoine sonore et création actuelle

j.saisset@oc-cultura.eu

PÔLE INNOVATION ET OUTILS DE DIFFUSION

Sophie GARCIA - Responsable information et documentation numériques

s.garcia@oc-cultura.eu

Manuel MINANA - Responsable des services et applications numériques

m.minana@oc-cultura.eu

PÔLE PUBLICS ET COOPÉRATION

Rémy BERDOU - Responsable des partenariats pour l'Ethnopôle

r.berdou@oc-cultura.eu

Sandra JUAN - Responsable coopération et services aux professionnels

s.juan@oc-cultura.eu

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL - Responsable éducation artistique et culturelle

o.olazcuaga@oc-cultura.eu

Jeanne-Marie VAZELLE - Responsable productions et coopération éducatives – actions jeune public

jm.vazelle@oc-cultura.eu

CONCLUSION

01

Repenser le cycle budgétaire

- Faire coïncider le vote du BP et l'affectation du résultat
- Améliorer les outils de pilotage interne

02

Maîtriser les coûts de fonctionnement

- Repenser les besoins à partir d'un socle de fonction et de compétences
- Redéfinir les contrats d'externalisation

03

Redéfinir l'action publique

- Engager la concertation autour d'un programme d'actions renouvelé
- Repenser les missions et l'organigramme ?

Lo CIRDOC-Institut occitan de cultura es un organisme coadministrat per



Coordonnées : **CIRDOC - Institut occitan de cultura**

siège social - Mediatèca

1 bis, Bvd Duguesclin
- B.P. 180 -
34503 BEZIERS Cedex
04-67-11-85-10
secretariat@oc-cultura.eu

site délégué - Etnopole

Ciutat - Cerquem
5-7 rue de la Fontaine
64000 PAU
05-59-13-06-40
secretariat@oc-cultura.eu



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 4

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Décision modificative n°2 au BP 2022
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et sa nomenclature ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU la Délibération n°3 du Conseil d'administration N°9 en date du 8 décembre 2021 portant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;
VU la Délibération n°2 du Conseil d'administration N°10 en date du 3 février 2022 portant vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;
VU la Délibération n°4 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de l'Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
VU la Délibération n°5 du Conseil d'administration N°11 en date du 16 juin 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 au BP 2022 ;

CONSIDÉRANT les réalisations de l'exercice budgétaire 2022,

CONSIDÉRANT les modifications globales, équilibrées en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes :

Révision de Crédits :	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(-) 10 739, 14 €	(-) 10 739, 14 €
Investissement	0 €	0 €

CONSIDÉRANT l'Annexe détaillée constituant la saisie des écritures comptables soumises à l'approbation des membres du Conseil d'administration pour la décision modificative n°2 au BP 2022 ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'approuver la décision modificative n°2 au BP 2022.

A Béziers, le 6 décembre 2022

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] 12. 12. 2022

Publié et certifié exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 20

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 57,75 / 75

VOTES : Contre / Pour 57,75.

Date de convocation : 15/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme Florence BRUTUS, Président.

Objet : Décision modificative n.2 au BP 2022

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité		13 881,00 €		
D 60632 : F. de petit équipement		2 000,00 €		
D 6064 : Fournitures administratives		2 000,00 €		
D 6065 : Livres,disques,cassettes		500,00 €		
D 611 : Contrats prestations services	25 842,98 €			
D 6135 : Locations mobilières	959,42 €			
D 6156 : Maintenance		208,06 €		
D 6168 : Autres assurances		2 096,13 €		
D 6185 : Frais de colloques,séminaires		15 000,00 €		
D 6251 : Voyages et déplacements		4 000,00 €		
D 6256 : Missions	2 809,40 €			
D 6262 : Frais de télécommunication		509,60 €		
D 6281 : Concours divers (cotisations)	313,00 €			
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux	3 402,92 €			
D 6288 : Autres services extérieurs		14 500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	33 327,72 €	54 694,79 €		
D 6331 : Versement mobilité	420,24 €			
D 6332 : Cotisations au FNAL	24,82 €			
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT	430,39 €			
D 6338 : Autres impôts & taxes	73,01 €			
D 64111 : Rémunération principale (PT)	1 597,66 €			
D 64112 : N.B.I. sup. familial traitement		266,34 €		
D 64118 : Autres indemnités (PT)	1 165,42 €			
D 64131 : Rémunération	16 431,75 €			
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	7 205,52 €			
D 6453 : Cotisations caisses retraite	1 470,40 €			
D 6454 : Cotisations ASSEDIC	918,70 €			
D 6458 : Cotisations autres organismes	263,60 €			
D 6475 : Médecine du travail	121,04 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	30 122,55 €	266,34 €		
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts	2 250,00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	2 250,00 €			
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				1 453,55 €
R 6459 : Remb. sur charges de Sécu.				729,37 €
R 6479 : Remb. autres charges sociales				893,80 €

Code INSEE	CIRDOC-Institut occitan cultura - EPCC CIRDOC E.P.C.C. CIRDOC - IOC	DM 2022
------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

TOTAL R 013 : Atténuations de charges				3 076,72 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel				1 200,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				1 200,00 €
R 74718 : Autres			7 799,75 €	
R 7477 : Budget communautaire fonds struc			11 428,14 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			19 227,89 €	
R 7588 : Autres prod. div gest ^o courante				3 957,25 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				3 957,25 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				254,78 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				254,78 €
Total	65 700,27 €	54 961,13 €	19 227,89 €	8 488,75 €
Total Général		-10 739,14 €		-10 739,14 €

Signataires : La Présidente du CA - Mme Florence BRUTUS

Certifié exécutoire par Mme Florence BRUTUS, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le 12/12/22

A Béziers, le 06/12/2022.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Président



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 5

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura pour signer les documents dans le cadre de demandes de subvention pour l'exercice 2023
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU le Rapport n°3 du Conseil d'administration n°12 du 6 décembre 2022 pour la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des financements extérieurs et complémentaires : le CIRDOC – Institut occitan de cultura soumet chaque année de nombreux dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements, de l'Union Européenne, de toutes collectivités de pays membres de l'UE et de toute autre personne publique ou privée ;

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- D'autoriser la Présidente du CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer les démarches et signer les documents et conventions dans le cadre de demandes de subvention,
- De dire que la Présidente a délégation de signature pour ce faire pour le compte du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura .

A Béziers, le 6 décembre 2022

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] 12.12.2022

Publié et certifié exécutoire le :



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 6

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Autorisation donnée à la Présidente du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales

VU la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics

VU la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, exposée par Mme la Présidente, Florence Brutus, aux membres du Conseil.

Décision

Après étude, les représentants du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de cultura ,

➔ Décident à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an (12 mois)
- Montant plafond : 200'000 € (deux-cent milles euros)
- Taux VARIABLE pré-fixé : INDEXÉ sur EURIBOR 3 mois moyenné du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index M)
- Marge sur index ci-dessus : 1,50 %
- Intérêts payables à Terme Échu : mensuellement
- Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement, prélevés par débit d'office.
- Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie
- Tirage d'un montant minimum de 10%

➔ Engagent la collectivité pendant toute la durée de la LIGNE DE TRÉSORERIE à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

➔ Autorisent Madame la Présidente, Florence Brutus, à signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] 12.12.2022
Publié et certifié exécutoire le : 13/12/2022.

À Béziers, le 6 décembre 2022

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC






CONSEIL D'ADMINISTRATION N°12
RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 7

Le six décembre deux-mille-vingt-deux à 14h, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quinze novembre deux-mille-vingt-deux.

OBJET :	Approbation du Plan de formation des agents de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura ainsi qu'aux modalités de mise en oeuvre du compte personnel de formation
RAPPORTEUR :	La Présidente, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : [13]

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Alberte FREY** – 2è vice-présidente du Conseil d'administration / 3ème adjointe au Maire, ville de Béziers ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ;

Site de Pau – Ethnopôle : [2]

Monique SÉMAVOINE – conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Rémy BERDOU** - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [7]

Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Katy BERNARD** - personnalité qualifiée ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Karfa DIALLO** - conseiller régional / région Nouvelle-Aquitaine ; **Patricia MOULLIN-TRAFFORT** - conseillère départementale / département de l'Hérault ; **Maëlys MULLER** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [3]

Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Jean LACOSTE** - conseiller communautaire / CDA Pau Béarn Pyrénées ; **Thierry MATHIEU** – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ;

La Présidente ayant constaté le quorum.

Exprimés	57,75 voix /75
Pour	57,75 voix
Contre	
Abstention	

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3 ;
VU le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
VU les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
VU le décret n° 2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation ;
VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
VU le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie notamment son article 9 ;
VU le Règlement de formation approuvé dans le cadre du Règlement intérieur des agents de l'Établissement adopté par Délibération n°11 du Conseil d'administration n°1 en date du 21 mars 2019, modifié par délibération n°5 du Conseil d'administration n°5 en date du 3 juillet 2020 pour l'instauration du télétravail
VU le calendrier des concours et examens professionnels des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ;

CONSIDÉRANT ce qui suit :

A/ APPROBATION DU PLAN DE FORMATION

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.

Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.

Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel ; il peut être annuel ou pluriannuel.

Au regard des spécificités métiers de l'Établissement, et de la GPEC, mais aussi des autres outils disponibles, le plan de formation du CIRDOC - Institut occitan de cultura a été conçu en deux volets dont le détail est annexé à la présente délibération.

B/ MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - CPF

Le compte personnel de formation (CPF) bénéficie à l'ensemble des agents publics, fonctionnaires et agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications.

Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'incapacité à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'incapacité à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Par ailleurs, il convient de préciser que les formations qui figurent aux plans de formation des collectivités (article 7 de la loi n°84-594 précitée) sont réalisées principalement par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), notamment les formations de préparation aux concours ou les formations contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française qui sont incluses dans le CPF.

En dehors de la prise en charge par le CNFPT des formations qui lui sont confiées par les textes en vigueur, l'employeur territorial prend en charge les frais pédagogiques dans le cadre de l'utilisation du CPF.

Ainsi et en application de l'article 9 du décret n° 2017-928 précité, il appartient à l'assemblée

délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein du Centre de Gestion.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

→ **D'approuver le Plan de formation du CIRDOC – Institut occitan de cultura sous ses deux volets :**

- **Un Programme de formation pluriannuel** auprès d'organismes professionnels agréés et répondant aux besoins métiers de l'établissement au regard de ses missions statutaires ;
- **Un Plan de développement des compétences annuel**, établi sur la base de l'offre du catalogue de formations CNFPT

→ **D'approuver les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation – CPF – de la manière suivante :**

- La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation plafonnée de la façon suivante :
 - Plafond du coût horaire pédagogique : 40 €
 - Plafond par action de formation : 2'400 €
- Les frais annexes occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du compte personnel de formation ne sont pas pris en charge par l'Établissement.
- Dans le cas où l'agent n'a pas suivi tout ou partie de sa formation, sans motif légitime, il devra rembourser les frais engagés par la collectivité.
- L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit adresser une demande écrite au Directeur général et contenant les éléments suivants : présentation de son projet d'évolution professionnelle ; programme et nature de la formation visée ; organisme de formation sollicité ; nombre d'heures requises ; calendrier de la formation ; coût de la formation.
- Les demandes seront instruites au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année ; et leur satisfaction pourra être reportée d'une à deux années en raison de nécessités de service ou de contraintes budgétaires.
- La décision de l'autorité territoriale sur la mobilisation du CPF sera adressée par écrit à l'agent dans un délai de 2 mois. En cas de refus de la demande, celui-ci sera motivé.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : [réf. 207] 12.12.2022

Publié et certifié exécutoire le :

À Béziers, le 6 décembre 2022

Madame Florence BRUTUS

Présidente de l'EPCC





E.P.C.C. CIRD OC - Institut occitan de cultura

SIRET : 200 088 441 00015

administrador@oc-cultura.eu

Coll. n° 34789 auprès du CDG 34

Site Mediatèca - siège social :

1 bis Bvd Duguesclin - B.P. 180 - 34503 BEZIERS Cedex

Tél : 04-67-11-85-10

Site Etnopole - site délégué :

Ciutat Cerquem l 5-7 rue de la Fontaine 64000 PAU

Tél : 05-59-13-06-40

Plan de formation Pluriannuel 2023 - 2025

Le **Plan de formation** consiste en un recensement de vos besoins en formation en fonction des projets de l'établissement. Il constitue un droit pour tout agent de l'établissement au même titre qu'une obligation légale à laquelle l'établissement doit se conformer.

La formation tout au long de la vie professionnelle est l'un des moyens de répondre aux besoins de compétences des agents au sein de l'établissement, dans un environnement où le développement régulier des compétences des collectivités territoriales s'accroît, où le contexte professionnel s'avère de plus en plus complexe (ex : changements fréquents de la réglementation, évolution des pratiques professionnelles etc.). Dans un contexte de forte sollicitation de l'établissement, de maturité de son Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social et de consolidation de son expertise professionnelle, la mise en place d'un plan de formation pluriannuel à la fois cohérent et adapté aux besoins est devenue nécessaire.

L'E.P.C.C. du CIRD OC - Institut occitan de cultura a choisi d'articuler son plan de formation en deux volets complémentaires, au regard de la spécificité de ses missions :

- ☐ Un **Programme de formation pluriannuel** auprès d'organismes professionnels agréés et répondant aux besoins métiers de l'établissement au regard de ses missions statutaires ;
- ☐ Un **Plan de développement des compétences annuel**, établi sur la base de l'offre du catalogue de formations CNFPT

Le **Règlement de formation** de l'E.P.C.C. CIRD OC - Institut occitan de cultura est disponible en Annexe II du Règlement intérieur de l'établissement [cf. [5.1 du Livret de l'agent](#)].

En complément, vous pouvez consulter dans leur intégralité :

- le catalogue du CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/catalogue/>
- ENSSIB : <https://www.enssib.fr/l-offre-de-formation/formation-tout-au-long-de-la-vie>
- BIBDOC : <http://www.formations-bibdoc.fr>
- Catalogue CRFCB : notamment : CFCB Bretagne - Pays de la Loire - SYGEFOR (crfcb.fr) <https://www.crfcb.fr/#/program/rennes>
- Catalogue Mediadix : Mediadix - SYGEFOR (crfcb.fr) <https://www.crfcb.fr/#/program/paris>
- Open class room

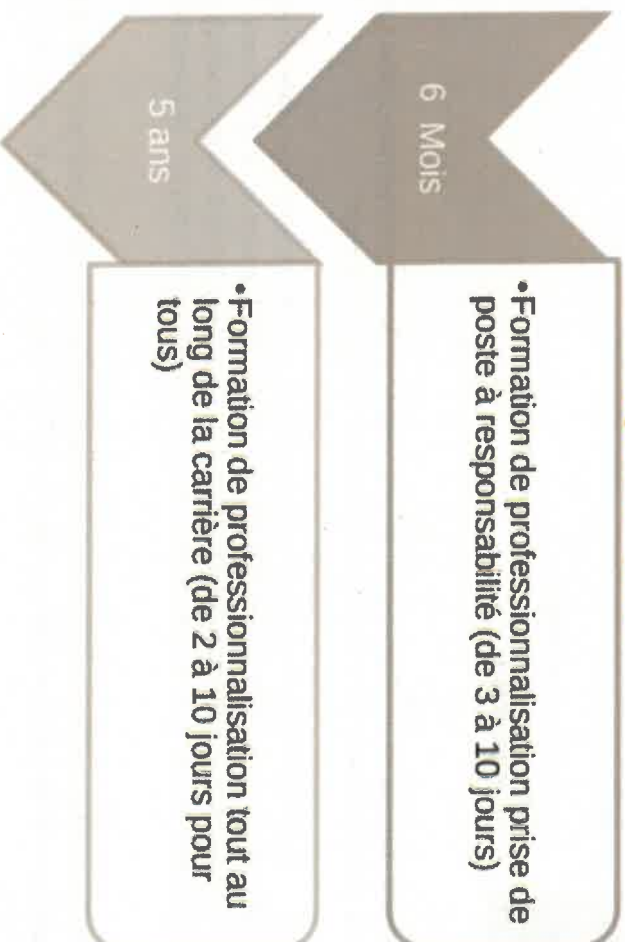
Ce plan de formation répond à une obligation légale et n'est pas exhaustif ni exclusif d'éventuelles propositions de formations, internes ou externes, sur proposition ou sollicitations d'agents.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

Début de carrière ou adaptation à l'emploi occupé



Nomination dans un poste à responsabilité



Depuis la loi du 6 août 2019 :

- Les agents accédant pour la première fois à des fonctions d'encadrement, ont l'obligation de suivre une formation au management
- Les agents contractuels devront suivre une formation d'intégration
- Les agents contractuels recrutés directement sur un emploi fonctionnel devront suivre une formation les préparant à leur nouvelles fonctions, notamment en matière de déontologie ainsi que d'organisation et de fonctionnement des services publics.
- Les fonctionnaires momentanément privés d'emploi doivent s'inscrire dans un projet de retour à l'emploi. Ce projet doit fixer des actions d'orientation, de formation et d'évaluation. Le CNFPT peut être sollicité.



Intitulé de la formation	Organisme	Durée de la formation	Coûts	CPF	Nombre d'agents bénéficiaires		
Langue & Culture Occitanes					2023	2024	2025
Formation langue occitane [tous niveaux] - Languedocien	CPFO Béziers	sur mesure		non			
Formation langue occitane [tous niveaux] - Gascon	CFPOC Nouvelle- Aquitaine	sur mesure	65€/h.	non			
Université occitane d'été de Laguépie	IEO 47	une semaine de stage immersif		non			
Escambis occitans de la Davalada		rencontres professionnelles		non			
Outils de gestion des Bibliothèques							
Formation à Koha - SIGB (administrateur)	association Kohala			non			
Formation Catalogueur Calames	ABES - Paris ou Montpellier	2,5 jours		non			
Formation Catalogueur SUDOC	ABES - Paris ou Montpellier	4 jours		non			
Découvrir Rameau	Média d'Oc - Toulouse	6 heures	160 €	non			
Au cœur de la transition bibliographique - Rameau initiation	CFCB Bretagne - Pays de la Loire Partenariat CNFPT	12 heures	0 €	non			
Au coeur de la transition bibliographique - Catalogage des ressources numériques dans le SUDOC	CFCB Bretagne - Pays de la Loire	12 heures	150 € par jour	non			
Gestion du patrimoine et des collections							
Mettre en place et faire vivre un plan de classement	Enssib - Villeurbanne	8 heures	200 €	non			
Gestion : Connaître, gérer, valoriser la collection	Médiadix - Saint-Cloud	12 heures sur 2 journées	150 € par jour	non			
Patrimoine écrit - Construire une politique documentaire	CFCB Bretagne - Pays de la Loire / DRAC	12 heures	150 € par jour	non			
Patrimoine écrit - Réseaux sociaux et Patrimoine	CFCB Bretagne - Pays de la Loire / DRAC En distanciel	6 heures	gratuit	non			
Le livre ancien : identification, catalogage	Enssib - Paris	7 jours	1'365 €	non/oui			

Connaître les règles de conservation préventive des archives	AAF - Brest	3 jours	1'050 €	<i>non</i>				
Collections - Valoriser les ressources numériques dans les bibliothèques	CFCB Bretagne - Pays de la Loire <i>En distanciel</i>	12 heures	gratuit	<i>non</i>				
Enjeux et défis des bibliothèques : la place de la musique	CFCB Bretagne - Pays de la Loire <i>Conférence en distanciel</i>	3 heures	gratuit	<i>non</i>				
Cataloguer les CD audio en bibliothèques : normes et format	Médiadix - Saint-Cloud	12 heures sur 2 journées	150 € par jour	<i>non</i>				
Initiation au nettoyage et à la restauration des œuvres imprimées monochromes	CFRPE - Tours	3 jours	380 €	<i>oui</i>				
Initiation à la conservation et à l'identification des reliures anciennes	CFRPE - Tours	3 jours	380 €	<i>oui</i>				
Méthodes des archives orales	Cnam - Paris <i>En distanciel</i>	50 heures		<i>non/oui</i>				
Fondamentaux et méthodes des archives publiques dans l'environnement numérique	Cnam - Paris <i>En distanciel</i>	50 heures		<i>non/oui</i>				
Politique de numérisation et conservation audiovisuelle	Cnam - Paris <i>En distanciel</i>	50 heures		<i>non</i>				
Traiter les documents iconographiques	AAF - Paris	3 jours	900 € -15% Adhérent	<i>non</i>				
Gérer un fonds photographique numérique	Ina - Bry-sur-marne	3 jours	1'250 €	<i>non</i>				
Archives audiovisuelles : appréhender les aspects documentaires et juridiques	Ina - Bry-sur-marne	3 jours	1'250 €	<i>non</i>				

Accueil et Développement des publics

Développer l'action culturelle	Médiadix - Saint-Cloud	12 heures sur 2 journées	150 € par jour	<i>non</i>				
Concevoir et organiser une programmation culturelle en bibliothèque	Ensisib <i>Formation entièrement à distance</i>	8 heures	200 €	<i>non</i>				
Développer les partenariats avec les établissements scolaires	Médiadix - Saint-Cloud	12 heures sur 2 journées	150 € par jour	<i>non</i>				
Elaborer un schéma de développement de la lecture publique	Media d'Oc - Toulouse	6 heures	0 € Financement DRAC	<i>non</i>				

Organiser des actions éducatives dans un service d'archives	AAF - Paris	3 jours	1'050 €	non		
Mener des stratégies d'animations culturelles au sein d'un service d'archives	AAF - Roubaix	3 jours	1'050 €	non		
Gérer une bibliothèque ou un centre de documentation en musée : accueillir du public	Enssib - Paris	3 jours	690 €	non		
Les fondamentaux de la politique documentaire	Média d'Oc - Toulouse	6 heures	160 €	non		
Gestion de projet & Outils de communication						
Encadrant intermédiaire en bibliothèque : mieux appréhender son rôle pour en activer les forces	Enssib <i>Formation entièrement à distance</i>	2 jours	390 €	non		
Comment mieux gérer son temps individuel et le temps collectif en bibliothèque ?	Enssib <i>Formation entièrement à distance</i>	3 heures	75 €	non		
Elaborer, partager et faire vivre un projet d'établissement (PCSES) en bibliothèque territoriale	Enssib - Villeurbanne	2 jours	390 €	non		
Communication en bibliothèque : les outils de la communication	Enssib <i>Formation entièrement à distance</i>	8 heures	200 €	non		
Outils numérique, gestion électronique et numérisation						
Numériser en bibliothèque : diffuser des collections, produire des données exploitables	Enssib - Villeurbanne	2 jours	390 €	non		
Comment améliorer les services en s'appuyant sur l'expérience utilisateur ?	Enssib <i>Formation entièrement à distance</i>	3 heures	75 €	non		
La transition bibliographique : enjeux et perspectives	Enssib <i>Formation entièrement à distance</i>	8 heures	200 €	non		
Comprendre et mettre en oeuvre l'open data	AAF - Paris <i>En distanciel</i>	6 heures 2x ½ journée	350 €	non		
Introduction à l'archivage électronique	AAF - Paris	3 jours	1'050 €	non		
Savoir mettre en oeuvre les bonnes pratiques liées à l'archivage électronique	AAF - Paris	2 jours	700 €	non		

Gestion juridique et administrative

[illegible]

Comment prévenir et lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles en tant que manager ?	Enssib Formation entièrement à distance	3 heures	75 €	non			
Veille thématique, veille métier : Méthodes et outils	Médiadix - Saint-Cloud	12 heures sur 2 journées	150 € par jour	non			
Formation Sauveteur Secouriste au travail	CIPS Formation - Béziers	2 jours Prévoir 1 journée de recyclage tous les deux ans	160 € Recyclage : 98 €	non			
	AFIS Formation - Pau		240 €	non			